

SAC-190308

ANNEXE 1

Transcription de la 251^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 8 mars 2019

Disponible sur le portail :

<http://www.umoncton.ca/rectorat/sac>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Président d'assemblée : Bonjour tout le monde, nous sommes à l'heure et comme je disais, je vous trouve très disciplinés ce matin, déjà tous assis avant même le début de la rencontre. Alors bienvenue à tout le monde à cette 251^e réunion du Sénat académique. Alors vous avez déjà devant vous tous vos documents et avant de nous lancer dans des choses plus officielles, il y a des choses que l'on doit régler en assemblée avant de procéder. Alors immédiatement, je vais faire la lecture de la déclaration où l'université fait sa reconnaissance envers les peuples autochtones. Comme vous savez, il est maintenant d'usage de faire une telle déclaration au début de chaque assemblée du Sénat académique et je fais une déclaration qui est légèrement différente de celle que vous avez entendu la dernière fois. On a convenu qu'il nous fallait une déclaration un peu plus élaborée alors voici la déclaration : l'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Maliseets et les Micmacs ont d'abord conclu avec la couronne britannique en 1725. Les traités en question ne comportaient pas de clauses relatives à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissent le type de Micmac et de Maliseet et définissaient les règles quant à ce qui devraient être des relations durables entre les nations. Voilà pour cette déclaration. Avant de procéder plus loin, je vous note aussi qu'il y a certaines absences qui sont notées : Yves Bourgeois, doyen des études du campus de Shippagan, Marylou Grondin-Santerre, étudiante du campus d'Edmundston, Horia-Daniel Iancu, professeur au campus de Moncton, Hubert Roussel qui est professeur campus d'Edmundston et Mathieu Lang qui est professeur au campus de Moncton. Je crois que ce sont toutes les absences que nous avons notées pour aujourd'hui. Avant aussi de procéder, je vais nommer des scrutateurs-scrutatrices, il y aura certainement au moins un vote dont nous en aurons besoin aujourd'hui, peut-être un deuxième, on verra. Donc d'emblée, Téréz Rétfalvi qui est en arrière là-bas et Janice Comeau qui est là, sont nommées scrutatrices pour la réunion d'aujourd'hui. Je vous parle rapidement du déroulement de l'assemblée, ça sera un petit peu différent de ce qu'on a à l'habitude parce qu'il y a des choses qui vont jouer dans le temps cette fois-ci. Vous avez déjà une feuille sur la table qui vous indique que l'on recevra des candidats lors de cette réunion, un premier candidat à 10 h 30 et un autre à 11 h 20. Donc pour le déroulement de cette réunion, je vous indique d'emblée qu'au plus la fin ou la clôture de la réunion est fixée à 16 h 30; j'imagine que nous finirons avant, mais ça c'est absolument l'heure limite pour aujourd'hui. On devrait prendre une pause santé aux alentours de 10 h 15 ce qui nous donnera un petit 15 minutes pour se dégourdir les jambes, le temps de revenir en assemblée vers 10 h 30 pour ensuite entrer dans la rencontre des candidats au poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. On sera donc dans cette partie de consultation jusqu'à 12 h 15, c'est ce qui prévu, donc ça nous amène directement au déjeuner et ça finit notre avant-midi. Nous allons déjeuner ensuite de 12 h 15 à 15 h 15 donc là on a une heure devant nous pour aller manger. On revient en salle et ensuite on reprend le reste de l'ordre du jour à partir de ce moment-là. Donc nous allons entamer l'ordre du jour et advienne que pourra là où nous serons rendus vers 10 h 15, j'arrête l'assemblée, on fait la pause, on reçoit les candidats et après ça, on revient à l'ordre du jour pour le reste après avoir été manger après le déjeuner. Donc ça c'est le déroulement qui est prévu pour aujourd'hui. S'il n'y a pas de questions ou de commentaires par rapport à ça, ça vous va comme déroulement? Oui, c'est beau, alors je me lance tout de suite dans le reste de l'ordre du jour que vous avez devant vous.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Nous sommes déjà rendus au point numéro 2 de l'ordre du jour et madame la secrétaire je vous demanderais de me dire si l'assemblée fut convoquée en bonne et due forme.

Secrétaire générale : Alors bonjour tout le monde, monsieur le président. L'avis de convocation a été envoyé par courriel le 21 février accompagné d'un projet d'ordre du jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique, le recteur et vice-chancelier par intérim, M. Jacques-Paul Couturier. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37.1 des Statuts et Règlements, monsieur le président.

3. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Merci. Donc nous constatons que la réunion est régulièrement convoquée. Pour ce qui est de la vérification du droit de présence, est-ce que nous sommes tous en droit d'être là?

Secrétaire générale : Monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

Président d'assemblée : Il n'y a pas d'intrus dans la salle et est-ce que nous avons quorum?

Secrétaire générale : Nous avons quorum, monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait. Nous avons donc une assemblée dûment constituée et nous pouvons procéder.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Alors nous sommes maintenant au point 4 À l'ordre du jour, la correspondance. Avons-nous de la correspondance destinée au Sénat?

Secrétaire générale : Nous avons aucune correspondance, monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Nous sommes donc au point 5, adoption de l'ordre du jour. Alors vous avez devant vous le projet d'ordre du jour que vous avez reçu avec l'avis de convocation. Le Bureau de direction du Sénat s'est réuni vendredi pour le passer en revue. Alors à partir du point numéro 6, vous avez l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Sénat académique. Au point 7 les affaires découlant qui incluent la question d'un projet de règlement sur le plan de cours aux études supérieures. Au point 8 vous avez le rapport du Comité conjoint de la planification où nous traiterons de création de mineures certificats dans les deux premiers points, création de programme doctorat en science physique, création de programme de maîtrise en science interdisciplinaire en santé et évaluation des programmes en informatique. Au rapport du Comité des programmes au point 9, nous avons l'abolition du programme de baccalauréat appliqué en intervention touristique, une modification aux règlements sur les exigences linguistiques, modification au règlement 23.13 – étudiant/étudiante ayant une incapacité et des résolutions transmises à fin d'information. Au point 10 nous avons le rapport du Conseil de la langue française. Au point 11 nous avons un dossier de nomination, 11.1 qui est une nomination au Comité d'appel du Sénat académique. Au point 12 consultation du poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, alors vous constatez tout de suite que ce point-là sera probablement à traiter en fin de compte dans un ordre différent; dès que nous arrivons à l'heure nous allons traiter ce point-ci pour ensuite revenir à l'ordre du jour. Le point 13 c'est le rapport du recteur et vice-chancelier. Le point 14 suivi de la réunion du Conseil des gouverneurs. Le point 15 les affaires nouvelles s'il y a lieu. Le point 16 c'est tout simplement un rappel de la date de la prochaine réunion que nous avons convenu par résolution lors de la dernière réunion d'ailleurs. Et le point 17, la clôture au plus tard à 16 h 30. Voilà le projet d'ordre du jour que vous propose le Bureau de direction du Sénat et son président. Avant qu'il y ait discussion, j'attendrais tout de suite une proposition d'adoption de l'ordre du jour. Est-ce que j'ai une proposition? Proposé par M. Coulibaly, appuyé par M. Deschênes. Questions ou commentaires sur la proposition? Modifications, ajouts, retraits du projet de l'ordre du jour tel qu'il est proposé? M. Dako, numéro 15, allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. On voit que dans l'ordre du jour c'est mis décision un peu partout et au point 12 ça met décision séance tenante, est-ce que les autres seront pas séance tenante?

Président d'assemblée : Je crois que c'était une précision. Toute décision par définition doit se faire en séance. C'est le document qui est distribué séance tenante. Donc vous n'avez pas un document à l'avance, il y a des choses qui doivent être présentées sur le fait.

Dako : C'est juste la précision que je voulais comprendre.

Président d'assemblée : Généralement nous sommes là pour décider, c'est vrai. Autres questions ou commentaires sur le projet d'ordre du jour avant que nous procédons? Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention donc j'appelle le vote. Vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 34 oui, 0 non. C'est adopté à l'unanimité. Parfait. Je constate que je ne vous ai pas fait de rappel sur la procédure de vote, mais comme il n'y a aucun nouveau membre autour de la table, je me dis que vous savez déjà et le résultat dit que vous avez tous voté donc je crois que ça va bien. Parfait.

6. Adoption du procès-verbal SAC-181102

Président d'assemblée : Alors nous avons maintenant un projet d'ordre du jour officiellement et nous pouvons donc avancer au point numéro 6 qui est l'adoption du procès-verbal de la réunion du 2 novembre, 2018. Vous avez donc reçu ce document avec votre liasse de la réunion, c'est le document qui a la bande orangée et qui parle de la 250^e séance du Sénat académique. J'imagine que vous nous faites dispense de la lecture intégrale du procès-verbal à moins que quelqu'un la demande absolument, mais je pense que nous allons procéder. Alors avant de rentrer dans la discussion, j'accueillerais tout de suite une proposition d'adoption. Jean-François Thibault appuyé par M. Ashrit. Alors il y a maintenant une proposition sur la table. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires par rapport au procès-verbal, des corrections ou des ajustements à faire? Le rappel évidemment c'est que le débat sur le procès-verbal ne porte pas sur le contenu des résolutions, mais c'est véritablement seulement qu'à savoir si c'est un compte-rendu fidèle de la dernière assemblée, évidemment. Questions ou commentaires sur le procès-verbal? Je vois Monique Levesque, numéro 17.

Levesque, M. : À la page 14 au point 16, la dernière phrase du premier paragraphe on dit : il amène deux suggestions, que l'enquête indépendante soit menée à fond afin que l'on examine les procédures de gestion des documents confidentiels. Vous dites deux suggestions. Est-ce que la première c'est l'enquête indépendante et la deuxième la gestion des documents? Je ne vois pas les deux suggestions.

Président d'assemblée : C'est vrai, c'est écrit comme un seul état de fait. Donc la question est-ce que les deux suggestions, l'une c'est l'enquête indépendante et la deuxième c'est l'examen des procédures? Ça me paraît être ça, c'est ce que j'entends autour de la table. Donc on lirait plutôt que l'enquête indépendante soit menée et que l'on examine les procédures, etc. Parfait, merci. Jean-François Thibault, numéro 34.

Thibault : Je voulais juste dire que ça m'apparaissait très clair comme phrase moi que je lisais effectivement deux propositions dans ça.

Président d'assemblée : Mais c'est que la façon qu'elle est écrite c'est qu'elle fait une proposition et l'autre c'est un afin que. C'est comme si c'est le but de la première et non pas une deuxième proposition, mais c'est un détail. Maintenant avec le et on sait que c'est deux éléments, tout simplement. Ça va? Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention pour l'instant. Nous sommes prêts pour le vote et je vous demande de voter. C'est M. Jean-François Thibault qui a proposé et M. Ashrit appuie, désolé. Sur la question je démarre le vote. Maintenant allez-y. J'arrête le vote et c'est 33 oui, un non. Je rappelle rapidement que les abstentions ne sont pas comptées dans le résultat officiel du vote. Si pour une raison ou pour une autre vous sentez le besoin de vous abstenir et que ça soit mentionné au procès-verbal, c'est dans un cas de conflit d'intérêt que c'est acceptable à la discrétion du président d'assemblée il faut en faire la demande. Sinon, le vote est considéré comme étant 33 oui, 0 non. Merci. Donc nous avons donc adopté le procès-verbal de la dernière réunion.

7. Affaires découlant du procès-verbal SAC-181102

7.1 (7.1) Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures)

Président d'assemblée : Nous avons réglé numéro 6, nous avançons au point numéro 7 et en 7.1, les affaires découlant du procès-verbal, nous avons le projet de règlement du plan de cours aux études supérieures dans votre liasse donc le prochain document est là. Vous avez ce document en tant que tel qui s'intitule Projet de règlement sur le plan de cours (études supérieures). Dès la première page, vous avez un encadré qui vous fait une proposition. Alors est-ce que je passe la parole au VRER? Vous êtes au numéro 38, allez-y.

VRER : Merci monsieur le président, bonjour tout le monde. Nous avons, comme l'a dit le président, le texte de la proposition que je lis comme suit : que le Sénat académique accepte la création du règlement universitaire 2620 portant sur le plan de cours aux cycles supérieurs alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition, parfait. C'est appuyé par M. Bourgoïn. C'est proposé par le VRER et appuyé par M. Bourgoïn la proposition telle que vous l'avez dans l'encadré en première page. Voulez-vous maintenant parler de la proposition?

VRER : S'il-vous-plaît, oui. Alors je vous rappelle que c'est un item qui est à l'ordre du jour depuis trois ans, depuis mars 2016 alors il y a eu beaucoup de changements autour de la table depuis ce temps-là. Rapidement, je vous rappelle qu'il y avait eu une proposition en mars 2016 à l'effet qu'on introduise un règlement sur le plan de cours et à l'époque l'intention c'était au niveau du 1^{er} cycle et des cycles supérieurs. Quelqu'un au Sénat avait souligné le fait qu'au niveau des cycles supérieurs fallait que ça passe à travers les instances de la FESR alors on avait adopté à l'époque le règlement sur le 1^{er} cycle, mais pas celui sur les cycles supérieurs. À partir de ce moment-là, il y a eu beaucoup de va-et-vient entre le Conseil de la FESR et le Sénat si bien qu'on se retrouve aujourd'hui trois ans plus tard avec le document que vous avez sur la table. Alors ce qui s'est passé, rapidement, c'est que le Conseil de la FESR a considéré le règlement qui a été adopté en 2016 sur le 1^{er} cycle. Il a considéré aussi les commentaires qui ont été émis par le Sénat récemment et puis ils ont fait une proposition de règlement et puis ils ont acheminé ça au CPR. Le Comité des programmes n'était pas satisfait de ce qui a été proposé par le Conseil de la FESR, mais on a décidé qu'au lieu de continuer de jouer cette partie de ping-pong de se renvoyer des documents et à chaque fois on perd plusieurs mois, le Comité des programmes a convenu de faire sa propre proposition en ce qui concerne le règlement sur le plan de cours aux cycles supérieurs. Alors le document que vous avez sous les yeux en trois colonnes que vous avez à la page 3 et suivantes, vous avez en guise de rappel dans la colonne de gauche le règlement du 1^{er} cycle tel qu'il a été adopté en 2016. Vous avez dans la colonne du milieu le règlement qui est proposé par le Conseil de la FESR pour les cycles supérieurs et vous avez dans la colonne de droite ce que propose le Comité des programmes pour ce qui est des cycles supérieurs. Je vais passer rapidement à travers les principales différences disons entre ce que propose le Conseil de la FESR et ce que propose le Comité des programmes. Je dirais finalement que toujours en référence avec le règlement adopté en 2016 pour le 1^{er} cycle, les principales différences sont en ce qui concerne, si on va dans la colonne de droite vous voyez la deuxième puce, on propose d'ajouter le contenu et les thèmes étudiés alors que ça ne se retrouve pas dans la proposition du Conseil de la FESR. Le Comité des programmes considère qu'il est raisonnable qu'un plan de cours contienne le contenu des thèmes étudiés et la quatrième puce, c'est écrit la liste des lectures obligatoires ou complémentaires à la bibliographie. C'est pas quelque chose que prône le Conseil de la FESR. Pour comprendre leur rationnel sur ces deux items-là, c'est qu'ils se disent qu'au niveau des cycles supérieurs, il y a plusieurs cours de type études dirigées ou travaux dirigés dans lesquels les contenus sont pas déterminés à l'avance. Ce sont souvent des cours qui sont offerts sur une base individuelle d'ailleurs et c'est pour ça qu'ils ont une réticence à ce qu'il y a des thèmes identifiés à l'avance dans le plan de cours et qu'il y ait aussi une liste obligatoire puisque souvent la liste est déterminée en fonction du sujet de thèse de

l'étudiante ou de l'étudiant. L'autre grande différence entre ce que propose le CPR et ce que propose le Conseil de la FESR c'est le renvoi des règlements universitaires. La FESR dit qu'on devrait tout simplement renvoyer globalement aux règlements des cycles supérieurs alors que comme vous le voyez dans le règlement du 1^{er} cycle et comme vous le voyez dans la proposition du CPR, on demande à ce qu'il y ait des renvois spécifiques, par exemple tout ce qui concerne les mesures d'adaptation, on aimerait ça qu'il y ait une mention explicite dans le plan de cours qui dit que l'université offre des mesures d'adaptation plutôt que de tout simplement renvoyer aux règlements universitaires. C'est le même rationnel pour le règlement sur la fraude. Plutôt que de simplement renvoyer aux règlements en général, on explicite le règlement sur la fraude dans le cours et c'est la même chose aussi pour ce qui est du règlement sur le barème de conversation et les pourcentages de lettres. Alors ce sont vraiment les grandes différences entre la position du Conseil de la FESR et la position du Comité des programmes par rapport à ce dossier qui est sur la table depuis trois ans. Je conclus par un dernier item sur lequel j'attire votre attention, c'est la question des objectifs d'apprentissage généraux. Vous avez sûrement lu dans la lettre du vice-doyen qui est à la première page du document que vous avez reçu, qu'on nous mentionne le fait que les objectifs généraux ne sont pas toujours explicités pour l'instant alors ça fait en sorte que ça peut créer une ambiguïté. C'est pour ça qu'ils préfèrent la nomenclature qu'ils ont suggéré ici, la description du cours et les objectifs d'apprentissage généraux tel que publié par l'université plutôt qu'au répertoire. Alors voilà l'état de la situation entre ce que le propose le Conseil de la FESR et la réaction du CPR. Essentiellement, on revient à vous, on compte sur la sagesse du Sénat académique pour prendre une position sur le dossier du plan de cours aux cycles supérieurs. Alors voilà, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Pour que ce soit clair, la proposition que vous avez faite porte sur la colonne de droite, c'est ça le projet qui est recommandé. Parfait. Questions, commentaires ou interventions? Numéro 19, Mme Surette.

Surette : Je voudrais premièrement souhaiter bonne journée internationale des femmes à mes collègues. Mon commentaire est sur la liste de lectures obligatoires et complémentaires ou la bibliographie. Pour moi dans un cours de 2^e cycle, je bâtis la bibliographie avec mes étudiants à travers le cours donc je ne serais pas capable de faire une liste dès le départ dans un plan de cours. La façon que je contourne ça dans mes plans de cours parce que j'en fais au 2^e cycle, c'est que je mets dans mon plan de cours que la bibliographie va être montée au fur et à mesure que la session avance. Donc je suis mal à l'aise avec le règlement tel qu'il est proposé où est-ce qu'on nous exige d'avoir cette bibliographie-là dans le plan de cours alors que pour moi, ça va à l'encontre de ma méthode pédagogique que j'utilise avec mes étudiants. À part de ça, je suis d'accord avec les modifications que le Comité des programmes a fait, je trouve que c'est important de rappeler le règlement de la fraude en particulier au 2^e cycle parce que ça peut être problématique; moi je le fais systématiquement et je pense que c'est une bonne mesure de l'avoir dans notre règlement universitaire, mais vraiment, j'aimerais faire un amendement et qu'on enlève la liste de lectures obligatoires ou complémentaires de la proposition.

Président d'assemblée : Vous en faites un amendement. Alors la proposition d'amendement c'est qu'on retire la quatrième puce qui est la liste des lectures obligatoires ou complémentaires et la bibliographie, c'est bien ça?

Surette : C'est ça.

Président d'assemblée : Est-ce que c'est appuyé par quelqu'un? M. Clarisse. Alors proposé par Mme Surette et appuyé par M. Clarisse que l'on retire la quatrième puce sur la liste des lectures obligatoires ou complémentaires de la bibliographie. À partir de maintenant, les interventions doivent porter sur l'amendement et non plus sur la proposition principale. Alors si vous voulez intervenir sur la principale, il va falloir attendre. Il faut parler maintenant de l'amendement en tant que tel. J'ai d'autres demandes d'intervention, je vais vous demander tout de suite de m'indiquer si vous voulez intervenir sur l'amendement ou sur la principale, les interventions sur la principale viendront après. Alors la prochaine personne qui s'était identifiée c'était M. Dako. M. Dako, voulez-vous parler sur l'amendement? Sur la principale, je vous reviendrai dans ce cas-là. Mme Cormier, sur l'amendement donc Mme Cormier au numéro 3, allez-y.

Cormier : Merci monsieur le président. Je comprends parfaitement les préoccupations par rapport à une liste de lectures obligatoires et complémentaires quand c'est un cours individuel par tutorat, etc., qu'on va monter au fur et à mesure, mais ça me reste avec un malaise qu'on mettrait pas la liste de lectures obligatoires et complémentaires dans des cours qui sont en grands groupes. Est-ce qu'on peut faire un mi-chemin entre les deux et avoir un sous-amendement qui dit que si c'est un cours par tutorat, on peut parfaitement construire la liste au fur et à mesure, mais si c'est un cours comme par exemple dans les cours qu'on a à la maîtrise en éducation, la liste de lectures est déterminée bien à l'avance et au début du cours?

Président d'assemblée : Vous ne faites pas officiellement un sous-amendement, je vous entends, mais vous suggérez.

Cormier : Je pose la question est-ce que c'est possible de faire un sous-amendement comme ça?

Président d'assemblée : Oui, c'est d'ailleurs le plus bas niveau d'amendement où on peut aller, on peut pas aller au-delà d'un sous-amendement, on peut pas aller là. C'est possible, mais avant d'entrer sur un terrain qui peut devenir compliqué, gérer des amendements et des sous-amendements, ce que vous dites c'est est-ce qu'il devrait pas y avoir sous-entendu un s'il y a lieu sur certaines parties du règlement en tant que tel. Il est difficile de clarifier ça en tant que tel. Ce que vous devez aussi voir c'est lorsqu'on approuve un projet de règlement, il y a toujours la note du VRER qui suit dans les jours suivants et qui énoncent pour les gens les modalités de mise en œuvre. Si vous regardez la note qui avait été émise pour le règlement du 1^{er} cycle, la note de mise en œuvre disait essentiellement ça, que ces règles-là doivent toujours être interprétées avec un s'il y a lieu à côté et que les bibliographies, les listes, peuvent être aussi en développement au fur et à mesure de la découverte de textes ou de l'évolution du cours. C'est pas écrit dans le règlement parce qu'on veut l'obligation de le faire s'il y a lieu, mais qu'il y a quand même une marge de manœuvre. C'est l'élément d'interprétation que j'ajoute parce qu'il y a déjà une note du VRER sur le règlement de 1^{er} cycle qui existe en tant que tel que je peux invoquer. Est-ce que ça va dans le sens de votre intervention un peu? Si vous voulez véritablement modifier l'amendement vous pouvez, c'est à vous de le voir, mais vous pouvez peut-être garder ça en réserve qu'on ait d'autres interventions.

Surette : Je vais garder ça en réserve pour le moment.

Président d'assemblée : Merci. Numéro 10, M. Roy, est-ce que c'est sur l'amendement?

Roy, G. : Juste pour dire que je vais appuyer l'amendement de ma collègue. J'opère de la même façon qu'elle a expliqué tout à l'heure. Rendu à ce niveau-là, l'identification bibliographique ça fait partie de mon évaluation de l'étudiante ou de l'étudiant donc juste pour dire que je vais appuyer.

Président d'assemblée : Ok, parfait. Maintenant M. Thibault, est-ce que c'est sur l'amendement? Allez-y, numéro 34.

Thibault : Je comprends très bien moi aussi les préoccupations de la sénatrice Surette puis je suis plutôt d'accord avec ça et je comprends ce que Marianne Cormier veut dire aussi. Ma crainte si on confirme qu'effectivement dans la note de service ça va être possible de garder une certaine souplesse sur ça, je serais confortable. Sinon, j'aurais proposé pas un sous-amendement, mais peut-être ajouter un le cas échéant ou normalement. Par contre, en ajoutant un normalement ou un le cas échéant, ça ouvre la porte à ce qu'un prof décide, lui, de ne pas respecter le règlement et dire bien je construis une bibliographie au fur et à mesure comme ça. Et donc ça ouvre une porte qui est dangereuse, à mon avis, dans ce contexte-là. Je ne sais pas si la sénatrice Surette serait d'accord pour garder le règlement comme ça sans amendement, mais avec une note de service qui est particulièrement explicite sur le fait que dans certains cas, la bibliographie va se construire au fur et à mesure. Il faudrait que ça soit explicite dans la note de service.

Président d'assemblée : Il faut dire que la note de service c'est un document qui appartient au VRER, c'est peut-être à lui à nous donner cette indication-là si c'est quelque chose qu'il est prêt à faire.

VRER : Je suis tout à fait prêt à faire ça.

Président d'assemblée : Parce qu'on peut pas lui intimer ses documents, c'est à lui. Absolument. Alors numéro 14 sur l'amendement, M. Clarisse.

Clarisse : Je comprends bien la préoccupation de Mme Cormier et de M. Thibault, mais je voudrais rappeler aussi que dans le règlement, la dernière puce c'est tout autre élément que le membre du corps professoral ou enseignant juge pertinent. Le débat qu'on a c'est à savoir si pour les cours de maîtrise ou de doctorat, la bibliographie obligatoire ou l'annonce de la bibliographie obligatoire est pertinente ou non. Si on pose cette question, on voit que dans tous les cours ce n'est pas le cas. Dans certains cours où il y a un plus grand groupe, ça dépend de la taille peut-être, cet élément est peut-être important, mais on a cette flexibilité-là avec la dernière puce en tant que professeur de dire la bibliographie étant importante pour mon cours de maîtrise ou doctorat donc je la place. Si la bibliographie est à bâtir au fur et à mesure, elle n'a pas sa place forcément dans le plan de cours et donc il n'y a pas besoin de rajouter cette puce puisque ce n'est pas un élément important; c'est un élément important, mais qui sera bâti au fur et à mesure. Donc on a déjà cette flexibilité-là avec le dernier point si on juge que la bibliographie est pertinente de le rajouter.

Président d'assemblée : Parfait. J'ai maintenant Mr. LeBlanc, c'est sur l'amendement. Numéro 37, allez-y.

LeBlanc : Moi je suis pour l'amendement, mais je serais aussi d'accord de mettre le cas échéant dans le sens qu'une note de service c'est bien, mais tout le monde est pas courant d'une note de service, les étudiants sont pas au courant, les nouveaux profs donc ça laisse un vide juridique. Tout de suite la manière que le règlement est proposé, c'est obligatoire. Le cas échéant, ça encourage plus ou moins le prof que si qu'il y a une liste, il doit absolument la mettre donc ça laisse une latitude tout en mentionnant que c'est important. Donc moi je suis à l'aise de pas le mettre, actuellement c'était ça la position de mon conseil, mais je pense au moins mettre le cas échéant, ça laisse la porte ouverte aux gens, ça envoie le message. La note de service c'est une

chose, mais je suis doyen de la FESR, j'étais pas au courant de la note de service. J'assume qu'il y a en a beaucoup d'autres qui ne sont pas au courant de la note de service.

Président d'assemblée : Il faut dire que la note de service du 1^{er} cycle ne vous était pas destinée.

LeBlanc : Exactement. Les profs du conseil et les étudiants, surtout les profs, étaient craintifs quant à cette puce-là, c'est pour cette raison-là qu'on l'avait enlevée. Je sais pas si Mme Surette voudrait...

Président d'assemblée : Nous avons épuisé les interventions pour l'instant. J'ai M. Dako, voulez-vous intervenir une deuxième fois sur l'amendement parce que vous avez une demande sur la principale déjà. Cette fois-ci sur l'amendement. Dans ce cas-là, je vous permets d'y aller de l'avant. Numéro 15, allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. J'estime pertinemment que l'amendement apporté par Mme Surette est vraiment pertinent. J'approuve l'amendement fait par Mme Surette. Moi je crois que dans la méthodologie qu'on utilise pour l'apprentissage des étudiants de 2^e et 3^e cycles, on bâtit la bibliographie. On amène l'étudiant à la monter alors cette partie-là normalement pour que ça soit obligatoire, moi je pense qu'il faudrait enlever cette puce-là étant donné que, et mon collègue Olivier Clarisse l'a mentionné, dans la dernière puce dans la parenthèse on pourrait peut-être mettre d'enseignement privilégié, bibliographie, on pourrait peut-être ajouter bibliographie là, mais j'estime que l'autre puce, effectivement, il faut l'enlever.

Président d'assemblée : J'ai une demande de M. Couturier, je vais vous donner la parole sur l'amendement.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci beaucoup. Ça fait longtemps que je ne suis pas intervenu sur une question académique donc je suis un peu nerveux. J'ai écouté le débat puis j'ai entendu les préoccupations qui ont été exprimées. Je peux comprendre ce qui a été exprimé notamment par la sénatrice Surette. Par contre moi j'aurais une réserve à ce qu'on ouvre la porte toute grande en mettant une mention le cas échéant. Donc je vous propose peut-être une piste aussi qui pourrait être utilisée, c'est-à-dire qu'on retient la liste des lectures obligatoires ou complémentaires et la bibliographie, à moins que la constitution de celle-là ne fasse partie de l'approche pédagogique du cours. Donc là on vient de cadrer un peu plus, c'est contextualisé puis on sait pourquoi on le fait, pourquoi il y a cette dérogation-là. C'est une humble suggestion que je vous fais. À moins que la constitution de celle-ci donc de la liste de lecture ou de la bibliographie ne fasse partie de l'approche pédagogique du cours en question.

Président d'assemblée : Alors c'est une suggestion qui est faite.

Recteur et vice-chancelier par intérim : De compromis.

Président d'assemblée : De compromis. J'ai aussi une demande d'intervention de M. Coulibaly, numéro 25, c'est sur l'amendement aussi? Alors je vous donne la parole, M. Coulibaly.

Coulibaly : Je vais pencher pour la proposition ou l'amendement fait par M. Couturier parce que j'ai eu une douzaine d'étudiants à la maîtrise que j'ai dirigés puis dans mes plans de cours, effectivement ça variait en fonction de la thématique abordée par l'étudiant, mais j'ai toujours quand même mis une liste bibliographique parce que pour moi c'est important. C'est comme sorte de balise. Les étudiants travaillent article par article. Chaque semaine j'envoie l'étudiant aller chercher un article, mais dans mon document quand même, il y a quand même un genre de cadre référentiel et pour moi sans qu'il y ait ça, écoutez, je pense qu'on bouge un peu dans tous les sens. Donc pour moi c'est important qu'on puisse garder quand même les références bibliographiques tant qu'à ce que l'étudiant puisse au fur et à mesure découvrir d'autres documents, mais on espère dans notre domaine donc on sait déjà dépendamment du sujet de l'étudiant, quels sont les ouvrages ou les documents qu'on aimerait qu'il puisse lire qui sont quand même des classiques dans le domaine. Donc voici un peu mon malaise à dire que je vais balayer d'un coup cette puce-là en disant que je mettrais pas les références bibliographies.

Président d'assemblée : Parfait. Je crois qu'on a fait le tour de la question et on a entendu plusieurs suggestions intéressantes. La proposition demeure, elle est là, c'est un amendement qui retire la quatrième puce sur les listes de lectures obligatoires ou complémentaires et la bibliographie. À la lumière des discussions, je me tourne vers la proposeuse. Votre amendement est toujours là? Il appartient à l'assemblée maintenant, votre amendement il est là. Avez-vous quelque chose à nous rajouter en tant que proposeuse avant que l'on procède?

Surette : Oui. Moi je serais à l'aise avec la suggestion de M. Couturier d'ajouter à cette puce-là dépendant de la méthode pédagogique. Ça serait satisfaisant, ça ferait en sorte que ça répondrait peut-être à certaines des inquiétudes qui ont été soulevées tout en laissant la flexibilité de l'approche pédagogique autour de comment on monte le cours. Je serais à l'aise, l'amendement ne m'appartient plus, mais je serais à l'aise de faire la modification.

Président d'assemblée : Il y a différentes choses. Si comme proposeuse vous vous êtes à l'aise avec ça, il y a différentes choses que l'on peut faire. C'est vrai que l'amendement appartient à l'assemblée dorénavant,

mais par consentement unanime, un amendement peut être retiré d'une part, par un vote des deux-tiers il peut être aussi abandonné en tant que tel ou on peut voter et l'approuver ou le défaire. Et selon le vote, ensuite on a soit la question réglée ou la possibilité de faire d'autre chose si l'amendement est défait. Avez-vous une préférence de procédure, Mme Surette? Non. Vous voulez une suggestion? Commençons par ceci, est-ce qu'il y aurait consentement unanime de l'assemblée pour retirer l'amendement? Si une personne s'y objecte, l'amendement demeure. Pas d'objection, consentement unanime, on retire l'amendement. M. Dako.

Dako : Je m'objecte pour la simple raison que la dernière puce donne cette flexibilité qui parle d'approche pédagogique alors moi j'ai de la misère un peu avec ça.

Président d'assemblée : Vous avez le droit, il n'y a pas de problème là. Il n'y a pas consentement unanime pour retirer l'amendement. Ce que je vous propose de faire simplement c'est de procéder sur un vote sur l'amendement et si vous auriez préféré qu'on retire l'amendement, vous pouvez voter contre. Si vous voulez l'amendement, votez pour. S'il est adopté, la question est réglée. S'il est pas adopté, là on reviendra ensuite pour faire des corrections ou des modifications d'un autre genre. Est-ce que ça vous va ça? Alors tout de suite sur l'amendement tel qu'il est là qui est de retirer cette quatrième puce sur les listes et la bibliographie, j'appelle le vote maintenant. J'arrête le vote. C'est 28 non, 6 oui donc clairement vous avez décidé de passer outre à l'amendement, l'amendement est donc rejeté en tant que tel et nous revenons à la question principale, le projet est maintenant intact en tant que tel. Nous pouvons maintenant recevoir d'autres suggestions d'amendement si quelqu'un veut en faire. J'ai une demande de Mme Surette. Vous ne pouvez pas faire le même amendement en passant.

Surette : Donc on va reprendre mon amendement et on va ajouter la jolie phrase de M. Couturier.

Président d'assemblée : Parce que c'est pas le même amendement, c'est différent. Alors ce que vous suggérez c'est que l'on ajoute à la quatrième puce à moins que la constitution de celle-ci fasse partie de la démarche pédagogique du cours. Est-ce que c'est ça M. Couturier? Est-ce que c'est appuyé ça? Appuyé par M. LeBlanc. Mme Surette, je ne veux pas vous mettre les mots dans la bouche, c'est vraiment ça que vous vouliez faire?

Surette : Oui, c'est vraiment ça que je voulais faire.

Président d'assemblée : Absolument. Mais je vous ai mis les mots du recteur dans la bouche.

Surette : À moins que vous voulez mettre dans l'amendement les jolis mots de...

Président d'assemblée : Parfait. Les mots du recteur sont toujours bons, il n'y a pas de problème là. Nous avons donc un amendement qui est de faire l'ajout de cette phrase à la quatrième puce à moins que la constitution de celle-ci fasse partie de la démarche pédagogique du cours. Questions ou commentaires sur cet amendement et j'ai toujours en réserve le droit d'intervention de M. Dako sur la principale, je ne vous ai pas oublié. Donc sur l'amendement, M. Clarisse au numéro 14.

Clarisse : Je suis un petit peu en débat interne ici, ça veut dire que je me mets dans la situation d'un professeur qui va écrire son plan de cours pour les cycles supérieurs. Si j'ai la démarche qui est proposée par Mme Surette et M. Couturier, est-ce que je dois écrire dans mon plan de cours que la bibliographie sera définie au fur et à mesure? C'est comment appliquer celui-ci ou est-ce que c'est juste de dire je mets rien et ensuite si on me dit votre plan de cours n'est pas conforme, je dis non non, je baptisais mon plan de cours. Il y a quelque chose qui n'est pas clair là-dedans pour moi.

Président d'assemblée : La façon que le règlement est écrit et que l'amendement est proposé, il n'y a rien dans ce règlement-là qui oblige que vous mettez quoi que ce soit au plan si ça fait partie de votre démarche pédagogique de bâtir la bibliographie au fur et à mesure. C'est l'interprétation que je peux faire du texte que j'ai devant les yeux, mais ça me paraît être ça. M. Ashrit, numéro 33.

Ashrit : Ceci est un commentaire général sur le débat qu'on est en train de faire ici. Je pense qu'il faut être clair est-ce qu'on est en train de parler ou proposer ces changements en tant que superviseur d'une thèse ou quelqu'un qui donne le cours dans l'étude supérieure parce qu'en tant que superviseur, bien sûr on donne les lectures ou la bibliographie à faire, mais si je suis en train de donner un cours, ça c'est différent pour ces étudiants donc il faut être clair sur ça.

Président d'assemblée : Là-dessus le VRER voudrait intervenir.

VRER : C'est un règlement sur le plan de cours alors on réfère vraiment à des cours spécifiques avec des sigles.

Ashrit : Exactement, mais je veux être clair ici avec le débat qu'on est en train de faire parce qu'on a dit qu'avec mes étudiants je donne la liste, mais est-ce que ce sont des étudiants dans le cours ou les étudiants qu'on est en train de superviser?

Président d'assemblée : L'intervention du VRER est qu'on parle de cours ici en tant que tel, mais je ferais le rappel aussi que la thèse est un cours.

VRER : Oui, je pense qu'on se comprend que la thèse il n'y aura pas un syllabus, un plan de cours pour la thèse.

Président d'assemblée : On anticipe un peu votre note de service. Est-ce que ça répond un peu à votre question M. Ashrit? Parfait. Ensuite d'autres interventions? Je n'ai plus d'autres demandes d'intervention sur l'amendement lui-même. Est-ce que ça veut dire que nous sommes prêts à voter? Ça va? Est-ce que c'est clair pour vous quelle est la proposition au niveau du texte, du libellé? Une dernière fois je rappelle on ajoute à la quatrième puce la phrase suivante : à moins que la constitution de celle-ci fasse partie de la démarche pédagogique du cours. C'est ça qu'est l'amendement ici, ça va? Sur l'amendement, comme il n'y a plus de demande d'intervention, je vais appeler le vote. Vous pouvez voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 34 oui, 0 non. Parfait, nous avons donc un projet de règlement amendé donc l'amendement fait maintenant partie du projet qui est sur la table et je reviens maintenant au droit de parole de M. Dako. M. Dako, numéro 15, allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. En fait c'était un commentaire sous forme de question. C'est par rapport donc à la troisième puce qui mentionne que les objectifs d'apprentissage généraux approuvés par le Comité des programmes et des objectifs spécifiques. En général, les objectifs généraux ou spécifiques sont proposés par le prof ou bien par la structure. Est-ce qu'on est en train de dire que ces objectifs-là que le département ou le prof a défini qui sont entérinés par le Comité des programmes. Est-ce que c'est ce que je comprends à travers cette puce?

Président d'assemblée : Oui. Je vois que c'est une règle qui est identique à celle du 1^{er} cycle donc le Comité des programmes lorsqu'il approuve un cours, approuve les objectifs généraux d'apprentissage et à partir de ces objectifs qui sont publiés au répertoire, dans son plan de cours le professeur doit développer des objectifs spécifiques pour son enseignement. C'est bien ce que je comprends de la situation. Donc les objectifs généraux sont toujours suggérés et recommandés par l'unité académique responsable du cours, mais sont entérinés par le Comité des programmes et les objectifs spécifiques, eux, varient selon le plan de cours du professeur.

Dako : C'est ça, bien dans la puce ici on ajoute quand même approuvé par le Comité des programmes les objectifs spécifiques.

Président d'assemblée : Non, généraux seulement. Généraux sont approuvés par le Comité des programmes et les spécifiques ensuite c'est à développer par le professeur.

Dako : Parfait.

Président d'assemblée : Est-ce que ça répond à votre question?

Dako : Oui.

Président d'assemblée : Autres questions ou commentaires sur le règlement? Nous sommes revenus sur la question principale, le règlement tel qu'amendé. D'autres questions ou commentaires? M. LeBlanc, numéro 37, allez-y.

LeBlanc : Merci monsieur le président. Je vais un peu continuer sur la même voie que le professeur Dako. L'objection principale du Conseil de la FESR au plan de cours du 1^{er} cycle pourquoi qu'on l'a changé à ce niveau-là, c'était lié aux objectifs généraux. Il y a un vide juridique à nos yeux, c'est-à-dire il y a des cours on parle des objectifs généraux approuvés par le Comité des programmes. Il y a des cours qui n'ont pas été modifiés depuis 20-25-30 ans où il y a possiblement des objectifs généraux qui ont été approuvés par le Comité des programmes, mais qu'on peut simplement pas trouver sauf si qu'on fait une recherche dans les archives. Donc ça met les professeurs dans une mauvaise situation, c'est-à-dire qu'ils sont obligés d'utiliser les objectifs généraux qu'ont été approuvés il y a X années, ils ne sont pas capables de les accéder. Il y a des cours pour lesquels qu'il n'y a jamais eu des objectifs généraux approuvés on le sait, c'est particulièrement vrai pour les études supérieures, mais c'est aussi vrai même pour le 1^{er} cycle. Donc la manière que le conseil avait suggéré d'écrire le règlement c'est que les objectifs qu'on imposait, la description du cours et les objectifs d'apprentissage généraux tels que publiés par l'université, c'est-à-dire qu'il faut qu'ils soient accessibles. C'est pas assez de dire que ça été adopté au Comité des programmes en 1984, mais si c'est accessible en personne, il me semble qu'il y a un vide juridique. Ni le prof peut accéder ces informations-là, est-ce qu'il doit développer ses propres objectifs généraux, il y a un vide. Donc je ne suis pas sûr quel libellé que je suggérerais, mais vous avez mentionné que les objectifs se trouvent dans le répertoire, je pense qu'ils vont se trouver, ils ne sont pas encore là.

Président d'assemblée : Il y en a, oui.

LeBlanc : Il y en a, mais ils sont pas encore là.

Président d'assemblée : Comme vous avez dit, pas tous les cours ont des objectifs encore.

LeBlanc : C'est ça puis je ne suis pas sûr si qu'on a terminé. C'est sûr qu'on veut éventuellement se rendre là donc pour remplir le vide juridique, je pense si qu'on met tel publié par l'université, c'est-à-dire si qu'ils ont été publiés, le prof sait exactement où s'en tenir, il doit utiliser les objectifs tels qu'ils sont publiés, sinon il développe ses propres objectifs généraux puis ça c'est un règlement qui va perdurer une fois qu'ils sont tous publiés, mais le règlement est encore correct. Je pense qu'il faut faire attention. À nos yeux, il y a un défaut dans le règlement du 1^{er} cycle et on est en train de le perpétuer aux 2^e et 3^e cycles. Je pense qu'on doit corriger le tir. Je pense lorsqu'on a adopté le règlement au 1^{er} cycle les personnes, moi j'ai voté pour, j'assume qu'il y a beaucoup de gens ici qui ont voté pour, mais on ne s'est pas posé la question est-ce que les objectifs généraux sont vraiment disponibles. Il y a aussi une prof qui m'a dit suite à beaucoup de démarches, elle a trouvé des objectifs généraux, mais qui avaient été adoptés il y a longtemps puis c'était peut-être pas convenable pour le cours. Donc là on force la personne à utiliser les objectifs généraux qui ont été adoptés en 88, en 90 qui sont inadaptés, sinon bien la professeure ou le professeur ne respecte pas le règlement. Donc je pense tel que publié, ça fait en sorte que ça envoie un message clair qu'est-ce qu'on doit utiliser. Donc ça c'était la position, c'était un point important des membres du conseil, le conseil est représenté par des professeurs de toutes les unités académiques, tous les campus, il y a des étudiants donc je pense qu'on fait une erreur si qu'on met approuvé par le Comité des programmes, il y a encore un vide juridique qui reste. Je n'en fais pas une proposition tout de suite, mais c'est simplement...

Président d'assemblée : Votre commentaire est entendu. Est-ce qu'on veut réagir à ça? J'ai d'autres interventions qui sont demandées. Mme Paulin au numéro 13.

Paulin : Merci. Je veux juste enrichir sur ce que le professeur LeBlanc a dit. Nous chez-nous on a fait l'exercice, on est dans le processus d'évaluation de programmes en ce moment ça fait qu'on a à voir beaucoup de choses puis une de ces choses-là c'est de voir notre banque de cours. On a été surpris, on est toute une nouvelle équipe faut dire aussi, on a été surpris de constater que les CPR qui décrivent les descriptions des objectifs généraux des programmes sont soit introuvables aux archives alors si on peut pas les trouver là, si les experts en archives peuvent pas les trouver, les chances sont que nous on pourra pas. Donc soit qu'ils existent peut-être, mais on n'est pas capable de les trouver ou encore ceux qui existent sont vraiment désuets et ça été une discussion animée auprès des collègues parce qu'on se disait on est un peu contraint, on est tous des professeurs en voie de la permanence chez-nous donc on a l'obligation d'utiliser ces objectifs-là pour l'élaboration de nos plans de cours et on ne contredit pas la finalité de cette démarche-là, mais on se retrouve avec des objectifs qui sont désuets par la discipline parce que la discipline a évolué aussi dans l'espace de 15-20 ans, mais aussi parce que c'était des anciens professeurs qui enseignaient ces cours-là à l'époque avec une approche pédagogique qui leur était particulière alors ça cadre pas vraiment avec à la fois l'approche de la discipline ou l'évolution de cette discipline-là et l'approche pédagogique que le nouveau ou la nouvelle professeure veut utiliser. Je crois que ça reflète très bien les préoccupations des membres du Conseil de la FESR à ce sujet-là.

Président d'assemblée : Merci. J'ai une demande d'intervention aussi de M. Clarisse, numéro 14.

Clarisse : J'entends bien les préoccupations de Francis LeBlanc même si je ne suis pas sûr de les partager complètement dans le sens où des objectifs généraux ça se change. Ça se change et ça se renouvelle et c'est important en tant qu'unité qu'on se pose la réflexion à savoir c'est quoi la finalité d'un cours. Et si on a un document et si on ne trouve pas de document qui définit ça, c'est important qu'on s'approprie le cours en définissant ces objectifs généraux. Ceci étant dit, je vois le vide juridique que mentionnait M. LeBlanc et ça peut être juste dans la note de service du VRER qui mentionne que s'il n'y a pas d'objectifs accessibles ou publiés ici, c'est une chose qui doit être remise en cause par l'unité et rétabli. Écrire ces objectifs généraux ça devrait être l'étape numéro un pour l'unité, boniquement ça repose pas sur l'épaule du professeur qui est en charge du cours, mais de l'unité en tant que telle et de remonter ça au Comité des programmes dans un délai raisonnable. C'est ce que je voudrais dire ici donc s'il y a une proactivité à avoir aussi de la part des unités pour renouveler ces plans de cours et ces objectifs généraux.

Président d'assemblée : J'ai une demande de Mme Surette sur la proposition principale donc c'est votre première intervention sur la principale. Mme Surette, allez-y.

Surette : Par rapport aux objectifs généraux, c'est sûr que si on avait une note de service qui indiquerait clairement que si les objectifs n'existent pas ou encore s'ils sont désuets parce que cette question-là se pose aussi que le professeur peut écrire des objectifs généraux dans le but de les faire approuver par le Comité des programmes parce que moi ce que j'entends c'est pour les collègues qui sont sur la voie de la permanence, ça les met dans une position vulnérable par rapport à leur évaluation s'ils ne respectent pas le règlement et en même temps s'ils mettent des objectifs qui sont désuets bien ça affecte la qualité de leur plan de cours aussi. Donc s'il y'avait une note de service qui serait claire par rapport à soit l'absence d'objectifs généraux ou le fait que ces objectifs-là sont désuets, moi je serais à l'aise avec le règlement tel qu'il est proposé.

Président d'assemblée : J'ai une intervention de la secrétaire générale, numéro 41.

Secrétaire générale : Habituellement je ne participe pas trop au débat, mais j'écoute la conversation et ça m'interpelle dans le sens que ça fait 13-14 ans que je suis membre du Comité des programmes puis je travaille beaucoup dans la préparation du répertoire. Il faut savoir que dans le répertoire au fil des années, on ne publie pas les objectifs des cours, c'est juste récemment et quand je dis récemment les deux ou trois dernières années qu'on commence à publier les objectifs des cours. Ça fait je voyais ça de très bon œil qu'on donnait cette information-là aux étudiants puis je pense que c'est dans ce sens-là qu'on voyait très bien l'ajout de la publication des objectifs. Moi je voyais ça très très positivement, ça donnait de la nouvelle information aux étudiants et étudiantes, etc. Fait que ça me surprend pas qu'il n'y a pas beaucoup d'information dans les CPR parce que ce n'est pas quelque chose que le Comité des programmes cherchait trop trop, il passait par-dessus cette case-là, mais dans les dernières années, on a mis beaucoup d'attention là-dessus. Moi je vois ça comme un bon développement ou une bonne pratique à développer. Ça fait que je dis tel que publié par l'université, moi ça me rassure. Il y a rien qui flotte dans le système publié de 1984, mais c'est vrai que dans les archives ça se peut que ça flotte un peu et que c'est flou. Ça ne me surprend pas du tout ce que tu dis puis que c'est compliqué puis tout ça. Quelque part là-dedans je pense que c'est bon que les professeurs c'est eux et elles qui ont le savoir comment développer ces objectifs généraux-là, c'est de se mettre là puis de faire le travail de fond pour avoir une publication, une banque d'objectifs qui se tient pour des cours. Il faut commencer quelque part, mais la publication ça fait deux ans peut-être qu'on le fait de façon très systématique. La banque des objectifs elle va se développer avec le temps, mais moi je voyais ça de façon très très positif comme activité du Sénat.

Président d'assemblée : Merci. M. Dako vous avez demandé la parole, c'est votre deuxième intervention sur la proposition principale et j'ai une autre intervention donc je vais faire un premier tour de table pour être certain que tous aient eu une première intervention avant et je vous reviendrai. Mme Cormier sur la principale, allez-y.

Cormier : Merci. Je voudrais faire du pouce sur ce que Mme Castonguay vient de dire parce que je siège au Comité des programmes et j'ai vu l'impact un peu du règlement sur le plan de cours au 1^{er} cycle parce que depuis qu'on a passé ce règlement-là au Comité des programmes, ils ont un regard beaucoup plus systématique sur les objectifs généraux, mais il y a aussi des instances qui nous envoient des CPR juste pour dire voici, on a fait ce qu'on était supposé de faire puis on est en train de faire le ménage dans nos objectifs généraux qui vont être publiés au répertoire. Donc je pense qu'il va y avoir une période peut-être de flou, de vide juridique si vous voulez, mais je crois que la note de service peut absolument régler cette période incertaine-là, mais qu'à la fin du processus, ça va être une belle amélioration puis on va avoir comme on devrait des objectifs généraux qui permettent aux étudiants de bien apprendre.

Président d'assemblée : Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention pour l'instant donc si personne d'autre ne veut parler, je vais donner un deuxième droit à M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. J'apprécie bien la réponse que madame la secrétaire générale a donné tout à l'heure parce que normalement les différents programmes, les programmes sont toujours évalués et lors de l'évaluation on met à jour un certain nombre d'éléments incluant les objectifs généraux. Ce que ça laissait entendre c'est comme si les modifications n'étaient pas mises à jour, mais tel qu'elle a répondu que ça fait à peu près trois ans qu'on commence à mettre l'accent dessus, j'aime bien cette réponse-là et pour cette raison-là, j'estime que ce que la FESR avait proposé j'aimais bien ça parce que ça mentionnait, ça disait tel que publié par l'université ça veut dire que quelque part, il y aura des efforts qui vont être faits pour que ça soit publié. Alors j'aimais bien l'expression que la FESR a donné ici qui va dans la même voie que ce que la secrétaire générale vient de mentionner.

Président d'assemblée : J'ai une demande d'intervention du VRER qui est le proposeur, mais avant j'ai aussi une demande de M. Coulibaly. On laisse passer M. Coulibaly, sinon vous fermez le débat.

Coulibaly : Moi je vais dans le sens du vice-recteur, M. LeBlanc. Je suis aussi au Comité de la FESR aussi puis c'est justifié, ça dit ça va toujours être intemporel, peu importe les modifications, ça va toujours s'ajuster. Donc pour moi cette formulation elle serait bonne, mais en même temps on est tous unanime qu'il y a un vide juridique qui est là et puis que le cours, le contenu, les méthodes vont changer au fur et à mesure. Pourquoi ne pas aussi voter, peut-être ça va venir avec le vice-recteur, un genre de note aussi qui oblige chaque unité à revoir le CPR aux cinq années, à chaque cinq ans. Donc ça ça serait un petit travail à faire qu'à chaque cinq ans juste le CPR, les objectifs, la description des objectifs spécifiques, que le prof qui sera en charge du cours en ce moment-là puisse toujours travailler et on achemine ça aux instances supérieures donc ça fait que le plan du cours, la description va vraiment refléter tout le temps quelque chose qui est à jour. Chaque cinq ans je suppose que c'est pas aussi vieux. Si je prends mon cas, on a eu à changer, passer d'un programme d'ingénieur, de bacc en foresterie de cinq ans à quatre ans et en ce moment on a dû retravailler le CPR et je me suis rendu compte que le document qu'on avait au début, wow, c'était vraiment dépassé sur année. Donc pour moi si on se donne comme objectif ici en disant chaque cinq ans chaque unité va juste revoir le CPR, la description ça fait qu'on aura quelque chose qui va toujours être à jour. Voici un peu ma suggestion. Merci.

Président d'assemblée : Alors là-dessus, j'ai une demande d'intervention du vice-recteur et comme il est le proposeur normalement ça va avoir tendance à clore le débat. Monsieur le VRER, allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Il est incontestable qu'il y a un vide juridique, par contre vous avez entendu chers membres du Sénat, deux représentants du CPR, le professeur Clarisse et la doyenne Cormier, je pense que ça reflète bien les intentions du Comité des programmes par rapport à cette situation-là. Moi je peux vraiment vous garantir en tant que VRER que la note de service on pourrait la rendre explicite parce que c'est vraiment pas l'intention de faire en sorte qu'on va mettre en défaut des professeurs qui aspirent être permanents. C'est vraiment pas ça du tout l'intention ici. Comme on l'a mentionné, il y a du travail intéressant qui se fait au niveau du Comité des programmes par rapport à ça et il reste encore beaucoup de travail, c'est un fait, mais je pourrais m'engager en tant que VRER à ce que la note de service soit vraiment claire quant à l'intention qui est derrière cette puce qu'on a ici. Voilà, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Sur ce, je crois que nous avons fait le tour de la question. Le proposeur a parlé et donc je crois que nous sommes prêts à passer au vote. Alors je vous rappelle que ce que nous avons devant nous c'est la proposition que vous avez dans l'encadré à la première page qui porte sur le règlement en colonne de droite avec l'amendement que nous avons adopté à la quatrième puce. Donc c'est ça le texte que vous avez devant vous, la proposition c'est d'adopter ce texte-là qu'il devienne un règlement de l'université. À moins que quelqu'un a une intervention extrémiste, je crois que nous sommes prêts à procéder. Alors sur la question principale, je vais appeler le vote. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 31 oui, 3 non. C'est adopté à la majorité. Merci. Je crois nous avons tous aussi noté les commentaires du vice-recteur sur la note de service et le suivi en tant que tels.

7.2 Autres

Président d'assemblée : Ça c'était le point 7.1 à l'ordre du jour, je vois qu'il est 9 h 32 alors nous avons encore du temps avant de prendre la pause et j'entre donc directement, à moins qu'il y avait quelque chose à 7.2 sous le point autres dans les affaires découlant du procès-verbal. Il y avait rien d'autre à signaler de qui que ce soit.

8. Rapport du Comité conjoint de la planification

Président d'assemblée : Nous pouvons procéder au point numéro 8, le rapport du Comité conjoint de la planification. Vous avez reçu surtout à titre d'information une copie des deux procès-verbaux des dernières réunions du CCJ, mais vous avez aussi des cahiers pour chacun des projets qui sont à l'ordre du jour.

8.1 Création de la mineure en création littéraire et du programme de certification en création littéraire

Président d'assemblée : Alors au point 8.1, vous avez la création de la mineure en création littéraire et du programme de certificat en création littéraire. Vous avez donc un cahier qui traite de ça et sur la première page, deux propositions en encadré. Alors je me tourne vers le vice-recteur, numéro 38, allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Alors c'est ça, on va utiliser d'abord le document intitulé création de la mineure en création littéraire et du programme de certificat en création littéraire. On a deux propositions alors je lis la première : que le Sénat académique accepte la création de la mineure en création littéraire. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Merci. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Questions ou commentaires sur la proposition? Je donne la parole au VRER pour la présenter.

VRER : Merci monsieur le président. Alors on va avoir la deuxième proposition tout de suite après, mais c'est le même propos que je tiens pour les deux. Alors je vous rappelle que le contexte de tout ça, et vous vous souviendrez qu'au Sénat on a adopté des modifications importantes au programme en études françaises. Ça été fait il y a déjà quelques mois. Il y a eu des changements comme j'ai dit qui sont importants, on a créé des profils, vous vous souvenez le profil linguistique, le profil littérature et le profil mixte. Il y a eu près d'une centaine de cours qui ont été modifiés et créés et abolis alors c'est dans la foulée de ce grand chantier sur l'architecture des programmes, particulièrement dans le domaine des études françaises qu'il avait été proposé au CPR cette question de créer deux nouvelles mineures ou certificats en création littéraire et l'autre sera l'item 8.2 sur la sociolinguistique. Alors allons-y avec de quoi est-ce qu'il s'agit. Peut-être mentionner le fait que tous les documents qui vous sont présentés par rapport à l'item 8, c'est souvent des documents qui sont constitués de plusieurs autres documents et chacun a sa propre numérotation de page alors on va utiliser la numérotation générale qui est celle qui est imprimée en bas de page au centre. Alors je vous invite à vous rendre à la page numéro 18 ou peut-être la page numéro 16 du document où on a le CPR-1 puis à la page 16, vous avez à l'item 2.1 la description générale alors je vais lire quelques phrases pour vous donner une perspective en quoi consiste cette mineure certificat. Alors on dit que le programme de mineure certificat en création littéraire vise à initier les étudiantes et les étudiants à la création littéraire bien sûr, plus spécifiquement ce programme vise à donner à l'étudiante et à l'étudiant, et là vous avez une liste de cinq choses, d'abord une expérience d'écriture soutenue et dans des genres variés, des connaissances sur les genres littéraires et la littérature contemporaine, des techniques d'écriture permettant d'alimenter sa création, des connaissances sur le milieu littéraire acadien et finalement, des stratégies pour envisager une éventuelle

publication de ces productions. Alors c'est vraiment l'esprit de cette mineure. Si on veut voir plus spécifiquement à quoi ça ressemble, on peut aller à la page numéro 18 du document. Vous voyez que la mineure certificat c'est un programme de 24 crédits, il y a 12 crédits obligatoires et 12 crédits qui sont à option; vous avez la liste des cours dans laquelle on peut puiser pour cette mineure certificat de 24 crédits. Tout ce que vous avez en gras ce sont des nouveaux cours qui ont été adoptés dans le cadre de la réforme de la majeure. Par contre, je dois souligner que dans la liste des quatre cours obligatoires, il y en a un qui est propre à ce programme et c'est le cours 4510, projet de création, un cours de 3 crédits. Et si on regarde la description de ce cours, la description dit que c'est un travail de création individuelle de l'étudiante ou de l'étudiant sous la direction d'une professeure ou du professeur du département ou de l'UARD de littérature. Alors c'est le seul cours qui est créé spécifiquement pour cette mineure et je vous dis ça dans le sens où l'impact financier il est vraiment négligeable pour ce programme-là. On s'attend pas à avoir des nombres d'inscriptions faramineux, vous avez vu peut-être à la page 19 qu'on prévoit peut-être deux ou trois inscriptions par année dans ce programme d'étude. Alors j'en dirai pas plus long, mais ça me fera plaisir de répondre aux questions s'il y en a.

Président d'assemblée : Merci. Alors est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur la proposition, la première qui porte sur la création de la mineure en création littéraire. J'ai une intervention du numéro 19, Mme Surette.

Surette : J'ai une question à la page 18. On dit il y a le cours d'anglais creative writing puis il y a une astérisque qui dit que la direction du Département d'anglais est d'accord pour lever les préalables. Il n'y pas de lettre dans le dossier qui nous le dit, j'aimerais juste peut-être vous entendre sur qu'est-ce qu'est ces préalables-là et d'avoir une confirmation que c'est vrai.

Président d'assemblée : On a le doyen de la Faculté à la table à la limite, voulez-vous témoigner?

VRER : Est-ce vrai, monsieur le doyen.

Surette : Aussi qu'est-ce qu'est les préalables qui sont levés, c'est plus ça la question.

Président d'assemblée : Tout à fait, alors M. Thibault pouvez-vous répondre?

Thibault : Non. Je peux confirmer qu'effectivement on procède, c'est pas la première fois qu'on fait ça dans le cas de mineure. Parfois on demande à lever un certain nombre des préalables quand ça nous apparaît pertinent et comme l'étudiante ou l'étudiant peut être dans un contexte où il y a une concentration dans un champ particulier, le préalable devient inutile dans certains cas, mais dans ce cas-ci, quels sont les préalables précisément, je ne les ai pas. Je ne peux pas vous répondre. Je confirme effectivement que l'unité est d'accord.

Président d'assemblée : Alors voilà. Est-ce que c'est suffisant pour vous Mme Surette?

Surette : Oui, ça va.

Président d'assemblée : Parfait. D'autres questions ou commentaires sur la proposition? Je n'ai plus de demandes d'intervention. J'en déduis que nous sommes donc prêts à voter sur la proposition. Alors je vous rappelle rapidement que la proposition c'est que le Sénat académique accepte la création de la mineure et création littéraire. Alors sur ce, j'appelle le vote. Votez maintenant. J'arrête le vote et c'est 33 pour, aucun non. C'est adopté à l'unanimité.

Président d'assemblée : Nous pouvons passer tout de suite à la prochaine proposition donc le deuxième encadré que vous avez sur la même première page. Je cède la parole au VRER.

VRER : Alors je lis le texte de la proposition : que le Sénat académique accepte la création du programme de certificat en création littéraire alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : C'est appuyé par M. Thibault. J'imagine que votre explication est à peu près la même.

VRER : Oui, rien à ajouter.

Président d'assemblée : Ce que j'ai bien vu c'est que le certificat est littéralement une copie carbone de la mineure, exactement les mêmes cours, tout est pareil. Parfait. Questions ou commentaires sur cette proposition de création du certificat? J'ai un sentiment que la discussion sur la mineure a vidé la question probablement sur le certificat aussi. Je rappelle la proposition c'est que le Sénat académique accepte la création du programme de certificat en création littéraire et sur ce, j'appelle donc le vote. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 34 oui, un non. C'est unanime aussi. Merci. Nous avons donc réglé le point 8.1; je ne crois pas qu'il y a d'autres commentaires ou questions à ce point-là.

8.2 Création de la mineure en sociolinguistique et du programme de certificat en sociolinguistique

Président d'assemblée : Donc nous pouvons sauter au point 8.2 tout de suite qui est la création de la mineure en sociolinguistique et du programme de certificat en sociolinguistique. Vous avez là aussi un cahier qui porte le même titre en entête avec deux propositions aussi en encadré sur la première page. Alors pour la première proposition, je cède la parole au vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Je vais lire la proposition : que le Sénat académique accepte la création de la mineure en sociolinguistique alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition. C'est appuyé par M. Thibault aussi. Alors voulez-vous en parler?

VRER : Quelques mots oui. Je vous invite à vous rendre directement à la page 16 du document pour ce qui est du CPR-1. Alors je vais lire quelques phrases qui vont vous donner un aperçu de en quoi consiste cette mineure certificat. Alors à l'item 2.1 à la page 16, on peut lire le programme de mineure certificat en sociolinguistique vise à regrouper en une seule structure des cours qui traitent des phénomènes langagiers et linguistiques à partir d'une perspective sociale et qui rencontrent des multiples et complexes interactions entre langue et société. Et un peu plus bas toujours dans la même page, vous pouvez voir on dit de plus les contextes politiques canadiens et néo-brunswickois officiellement bilingues fournissent un cadre politique dans lequel la langue est à la base de l'identification et de la catégorisation des citoyens et la mineure en sociolinguistique, vous voyez les deux objectifs qui sont ici. Alors ça vous montre un peu l'esprit qui est derrière ce programme d'étude. Pour ce qui est de la structure deux pages plus loin, vous avez à la page 18 la structure du programme, 24 crédits bien sûr, 9 crédits de cours obligatoires et vous avez une liste de cours à option donc il faut choisir 15 crédits parmi cette liste de cours. Si vous permettez, monsieur le président, je vais ouvrir une petite parenthèse ici pour m'éloigner un peu du propos pour attirer votre attention sur le fait que ce qui se passe ici c'est que ça s'inscrit vraiment dans le chantier de la révision dans le cadre des programmes qu'est en train de faire la Faculté des arts et des sciences sociales et puis c'est un changement vraiment important qui est en train de se faire puis il y a des changements qui concernent strictement les cours aussi. Je veux attirer votre attention sur ça parce qu'au niveau du Sénat ou du Conseil des gouverneurs ou du CCJ même, on ne voit pas ce genre de changements, mais c'est quand même des changements substantiels. Alors si on prend l'exemple que vous avez sur la table maintenant à la page 18, tout ce que vous voyez en caractères gras, ce sont des changements qui ont été apportés à des cours. Regardez par exemple un cours comme du français de Molière au texto. Un cours comme écologie des langues ou encore langue et média ou encore bilinguisme et société ou encore langue et culture autochtone. Alors le point que je veux faire c'est qu'il est en train de se faire un très très beau travail au niveau de la FASS pour actualiser la banque de cours. C'est important de le faire parce qu'on ne voit pas ça typiquement au niveau du Sénat ou du Conseil des gouverneurs ou même du CCJ. Alors je veux vraiment féliciter et remercier le doyen et le vice-doyen et toute l'équipe de la FASS pour le travail qui est en train de se faire. Ça s'inscrit parfaitement dans le cadre de la planification académique alors c'est du beau travail. Je referme la parenthèse et puis je reviens à ___ que vous avez le programme tel que proposé ici. Il y a aucun cours qui est propre à cette mineure-là donc en terme d'impact financier, c'est à peu près nul. Alors je vais terminer sur ça, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Alors questions ou commentaires sur la proposition de création de la mineure en sociolinguistique? Numéro 11, M. Lecompte.

Lecompte : Oui bonjour. Je voulais suggérer les modifications aux pages 16 et 17 pour la féminisation de noms. En bas de la page 16 la troisième ligne avant la fin on parle d'assistants compétents, on pourrait dire aussi assistantes et assistants compétents. Et on parle d'étudiants seulement à l'avant-dernière ligne; on pourrait ajouter étudiantes et étudiants et la même chose que j'ai vu pour la page 17. Le deuxième paragraphe après le point 2, à la deuxième ligne on parle juste de conférenciers et d'étudiants, on pourrait ajouter conférencières et étudiantes.

Président d'assemblée : C'est pour de la féminisation de texte en tant que tel au CPR-1. C'est noté, ça va, mais c'est simplement à être noté tout simplement. Autres questions ou commentaires sur la proposition? Je n'ai plus de demandes d'intervention donc j'en déduis que nous sommes prêts à voter que la question. Alors je vous rappelle que la proposition c'est que le Sénat académique accepte la création de la mineure en sociolinguistique et sur cette proposition donc j'appelle le vote. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 34 en faveur, aucun contre. C'est unanime, parfait. Alors là nous avons la deuxième proposition que vous avez aussi en première page dans l'encadré. Je vais donc passer la parole au VRER.

VRER : Merci monsieur le président. La proposition se suit comme suit : que le Sénat académique accepte la création du programme de certificat en sociolinguistique, c'est exactement le même rationnel.

Président d'assemblée : C'est l'alter ego. C'est appuyé par M. Thibault. Voulez-vous en parler ou est-ce que c'est la même chose? L'explication un porte sur l'autre automatiquement. Questions ou commentaires sur cette proposition de création du certificat en sociolinguistique? Comme dans le premier cas, on a vidé la question sur la mineure donc il n'y a rien d'autre qui sort. Si c'est le cas, je vais appeler le vote sur la

proposition. Je vous rappelle que c'est que le Sénat académique accepte la création du programme de certificat en sociolinguistique. Alors sur cette proposition, votez maintenant. J'arrête le vote et c'est 33 en faveur, aucun contre. C'est unanime aussi. Ça résout le point 8.2.

8.3 Création du programme de Doctorat en sciences physiques

Président d'assemblée : Nous avons, je crois, encore le temps de faire un bout de chemin, mais là je vois qu'il est presque 10 heures moins 10, il nous reste à peu près 25 minutes avant la pause donc je vais quand même entamer la discussion sur le programme de doctorat en sciences physiques. Si jamais on ne réussit pas à l'abattre avant, on la reprendra tout simplement après, je crois que ça vaut la peine pour les 25 minutes qui nous reste. Nous sommes donc au point 8.3, vous avez aussi là un document qui est intitulé Création du doctorat en sciences physiques et là aussi vous avez une résolution ou une proposition plutôt en encadré à la première page. Monsieur le VRER.

VRER : Merci monsieur le président. Alors la proposition se lit comme suit : que le Sénat académique accepte la création d'un programme de Doctorat en sciences physiques, j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition. C'est appuyé par M. Ashrit. Alors je vais vous céder la parole pour le présenter.

VRER : Alors c'est pas tous les jours que l'université a l'occasion de créer des nouveaux programmes de doctorat, c'est particulièrement vrai à l'Université de Moncton. Je vous rappelle que nous avons actuellement seulement sept programmes de doctorat alors c'est quand même un moment important. D'entrée de jeu, je dois féliciter les gens qu'ont travaillé sur le dossier parce que le document est extrêmement bien préparé quant à la forme et quant au fond. Je veux aussi mentionner que je vous rappelle que dans le cadre de la planification académique, ça fait partie de la liste des programmes à développer. Alors c'est un projet qui a été piloté par le groupe de recherche sur les couches minces et la photonique de l'Université de Moncton. Pour avoir un aperçu de en quoi consiste le projet, je vous invite à aller à la page 18 du document, toujours le fameux CPR-1 qui est un outil commode pour avoir un aperçu global des objectifs du programme. Alors à la page 18 du document. Je vous rappelle ici qu'il y a deux numérotations, il y a une confusion, il y a une numérotation manuscrite, c'est pas celle-ci, c'est bel et bien la numérotation globale qui est en caractère d'imprimerie en bas de page au centre page 18. Alors vous voyez les objectifs du programme. On dit que le programme de doctorat en sciences physiques vise à former des chercheuses et des chercheurs de haut niveau qui deviendront des chefs de file dans les domaines associés. En raison des forces de vie présentes dans notre institution, cette formation doctorale regroupe principalement deux thématiques : l'optique et les matériaux. Le terme optique regroupe toutes les branches de l'optique, c'est-à-dire l'optique classique, mais aussi cantique, linéaire et non-linéaire et il n'exclut aucune région du spectre électromagnétique. On réfère aussi un peu plus loin à la question de la photonique et un peu plus bas on mentionne aussi que le terme matériaux fait principalement référence à la synthèse et l'étude des couches minces sans exclure cependant l'étude des matériaux sous autres formes telles que les places molles et leur interaction avec les lasers intenses, ainsi de suite. Alors vous voyez un peu l'orientation qu'on veut donner à ce programme. Je vous rappelle aussi que lorsqu'on parle d'optique et matériaux, c'est un de nos créneaux de recherche prioritaire tel que défini dans la stratégie institutionnelle de recherche. Il y a eu une évaluation externe du programme qui a été faite. Vous avez peut-être lu à partir de la page 64, l'évaluation elle est extrêmement positive, ça été fait par un professeur de l'Université Dalhousie, Département de physique. Je veux quand même vous lire une phrase qu'on peut voir dans cette évaluation du professeur Labrie. Alors c'est lui qui parle, il dit : l'évaluateur est très surpris de la haute productivité de ce groupe sans le support d'un programme de 3^e cycle à l'Université de Moncton. La productivité de ce groupe et la formation d'étudiantes et d'étudiants de cycles supérieurs va augmenter considérablement avec l'introduction d'un tel programme à l'Université de Moncton. Essentiellement ce qu'il est en train de nous dire l'évaluateur externe, c'est qu'il est étonné de la productivité qu'on a ici sans doctorat alors il peut pas imaginer qu'avec le doctorat ça va pas avoir un effet de levier considérable sur ce qui se passe dans le domaine de la physique. Alors c'est qui cette masse critique dont on parle ici pour créer ce programme-là? Essentiellement, vous avez peut-être remarqué qu'on a un noyau dur d'environ 16 personnes sur lequel va reposer le programme. Bien sûr, on a beaucoup de professeurs qui sont au Département de physique et d'astronomie. On a aussi des professeurs du Département de chimie et biochimie qui vont être impliqués et aussi des professeurs du secteur science de l'UMCS qui sont très très versés sur la question. Disons que c'est le noyau dur, mais il y a aussi des professeurs de d'autres unités académiques, je pense entre autres à la Faculté d'ingénierie où il peut y avoir un intérêt vraiment sérieux pour certaines thématiques. Je veux aussi mentionner que les professeurs dont je viens de parler, pour plusieurs ce sont des gens qui sont en début ou à mi-carrière. Ce que je veux dire par là c'est qu'il y a vraiment des assises solides pour l'avenir de ce programme de doctorat. Je vous rappelle aussi que un des professeurs concernés détient une chaire de recherche du Canada justement dans le domaine de l'optique. En terme statistiques, peut-être deux chiffres que je vous mentionne tout de suite c'est que l'équipe dont il est question ici, l'équipe professorale dont il est question, ont obtenu plus de 4,7 millions de dollars au cours des cinq dernières années en subventions de recherche. Ils ont publié 127 articles dans des revues arbitrées. Alors le point que je veux faire je pense il est assez clair, c'est qu'on a vraiment une masse critique importante ici pour aller de l'avant avec un tel programme d'étude. Si vous vous souvenez lorsque j'ai fait ma présentation au Sénat mon rapport annuel, j'avais mentionné dans le domaine de la recherche justement les belles choses qui

se font en physique tant qu'à l'UMCM qu'à l'UMCS. J'avais aussi mentionné le fait que un de nos professeurs a fait une publication qui en 2017, a été considéré une des dix plus grandes découvertes dans le domaine de la physique en 2017. Alors ça aussi je pense que ça démontre vraiment le potentiel très très grand qu'on a avec ce programme-là. Alors le programme en tant que tel, c'est un programme qui est surtout expérimental, c'est pas de la physique théorique ici, c'est vraiment un programme qui est centré sur l'expérimental et qui est orienté vers le développement d'applications et d'impacts sur la société. Alors je pense ça le rend d'autant plus intéressant dans le contexte de notre université. Alors si vous voulez voir à quoi ressemble ce programme-là qui a une structure assez classique, je vous invite à aller à la page 21 du document. À la page 21 vous voyez la structure, c'est un programme de doctorat de 98 crédits. Alors bien sûr, la thèse c'est l'élément central qui pèse pour 80 crédits. Vous avez bien sûr aussi l'examen pré-doctoral et les 12 crédits qui restent, ce sont des cours 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option. Vous avez la liste des cours à option, vous remarquez qu'il y a des cours de niveau 6000 et 7000 et ça c'était une des recommandations de l'évaluateur externe de procéder de cette façon. Alors c'est assez classique comme structure de programme. Bien sûr il y aura sur pied, on va créer un CES de 3^e cycle, aussi un comité consultatif comme il se doit. Au niveau des exigences d'admission, vous avez ça à la page 20, pas vraiment rien de particulier à signaler sauf le fait qu'on va autoriser l'accès au programme sans avoir rédigé la maîtrise pour les étudiants qui ont un dossier exceptionnel sauf si c'est assez fréquent de nos jours de procéder comme suit. Alors c'est un programme qui est prévu pour une durée de trois ans à temps plein. Maintenant, je pense que la grosse question ici c'est les ressources qui sont nécessaires à l'offre du programme. Alors à partir de la page 26 du document, vous avez les sections qui parlent des ressources et si vous voulez voir un tableau sommaire, à la page 32 vous avez le tableau numéro 4 qui montre un sommaire des coûts qui sont liés à ce programme. Alors je ne vous le cache pas ici, c'est un programme qui va nécessiter une ressource professorale régulière additionnelle au Département de physique et d'astronomie. Alors c'est clairement explicité dans notre tableau numéro 4. On demande aussi d'ajouter un peu de ressources à la bibliothèque et aussi un petit fonds de fonctionnement pour ce qui est de l'invitation de conférenciers, l'embauche de chargés de cours, aussi un petit peu de matériel qui va être nécessaire. Alors c'est à peu près ça les coûts qui sont associés au programme. Bien sûr, ça ajoute à ça les bourses. Vous savez qu'au niveau du 3^e cycle, tous les nos étudiants reçoivent automatiquement une bourse qui correspond aux frais de scolarité canadiens pour les trois premières années alors dans un sens, on peut considérer que ça fait partie des coûts du programme. On est pleinement conscient de ça et puis on va en tenir compte dans notre planification budgétaire. Quoi d'autre ajouter à ce moment-ci. On prévoit environ trois à quatre nouvelles inscriptions par année et lorsqu'on aura atteint la vitesse de croisière, on prévoit environ une dizaine d'inscriptions inscrites au programme. Je vais limiter mon propos à ça pour l'instant et puis ça me fera plaisir de répondre aux questions.

Président d'assemblée : Parfait. Alors questions ou commentaires sur la proposition de création du programme de doctorat en physique? En premier lieu, M. Clarisse, numéro 14, allez-y.

Clarisse : Je tiens juste à souligner que je suis heureux que finalement ce dossier aboutisse et j'aurais aucune misère à l'appuyer. Je pense que ça va faire un effet de levier pour tous les collègues en physique qui vont pouvoir finalement superviser à l'Université de Moncton des doctorants et donc d'accélérer encore leur programme de recherche. Donc j'appuie sans réserve ce programme.

Président d'assemblée : Parfait, merci. M. Coulibaly au numéro 25, allez-y.

Coulibaly : Ma question est relative au cours de niveau 6000 déjà existant. Je suppose que s'il y a des étudiants qui ont déjà fait une maîtrise en physique, je suppose qu'il y a dans cette liste des cours qu'ont déjà été vus par ces étudiants-là, est-ce qu'il y a des éléments alternatifs parce que je suppose qu'on est rendu à 98 avec ce total-là.

VRER : Oui. Alors effectivement, les étudiants qui auront déjà suivi les cours de niveau 6000 dans le cadre de leur maîtrise, il y a quand même une quinzaine d'inscriptions au programme de maîtrise, devront choisir d'autres cours de cette liste cours à option. Vous voyez que la liste de cours à option est quand même substantielle alors il n'y aucun problème à ce qu'ils puissent trouver 6 crédits dans cette liste-là.

Coulibaly : Ok.

Président d'assemblée : Ça va, M. Coulibaly? Oui. Alors M. Dako, numéro 15, allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. Ma première question c'était celle que M. Coulibaly a posé. La réponse me satisfait très bien. Ma deuxième c'est plutôt un commentaire. Vraiment moi je félicite la Faculté des sciences d'avoir créé ce doctorat. Je crois que plus on va aller vers le programme de doctorat, plus l'université va se sentir très bien en terme de recherche parce que c'est ce qui fait un peu notre limite et vraiment, je félicite la faculté d'avoir monté ce doctorat-là, ça voit enfin le jour, je crois que c'est une très bonne chose. Alors c'était pour féliciter vraiment l'équipe.

Président d'assemblée : J'ai une demande d'intervention de la part de M. Laplante. Allez-y.

Laplante : Merci monsieur le président. C'est un doctorat qui était dû depuis longtemps alors je félicite les collègues de la Faculté des sciences pour ce document-là. J'ai une petite question et je vais vous référer à la page 19 du document. Pour la question de l'examen pré-doctoral au milieu du paragraphe au centre de la page, on dit que la directrice ou directeur de thèse ne peut en aucun cas participer à la rédaction de ce document. Il s'agit d'un document qu'il faut que l'étudiant prépare. J'ai l'impression que cette phrase-là trahit une petite inquiétude de la part de la faculté et puis je me demandais s'il y a un moyen de vérifier ça, est-ce qu'il y a un contrôle là-dessus. Par exemple, si c'est une question disons de filtrer les personnes qui sont inscrites au doctorat, dans notre doctorat à la Faculté d'ingénierie ce qu'on a fait c'est qu'on a aussi ajouté à ça un test que l'étudiant doit passer pour rester dans le programme de doctorat et c'est un test où il a à répondre à des questions vraiment techniques comme un test théorique et à partir des résultats du test, on peut juger si l'étudiant est à même de réussir le programme de doctorat ou non. Moi-même lorsque je faisais mon doctorat dans une autre université, il y avait ce test-là et je me souviens qu'à l'époque pendant la période pendant que j'ai été au doctorat, il y a deux étudiants qui en fait ont échoué ce test-là et qui l'ont repris et qui l'ont échoué à nouveau et qui ont été exclus du programme. Alors ça sert vraiment comme un filtre et je me demande dans le cas de ce programme ici, est-ce qu'il y a ce genre de filtre-là ou non?

Président d'assemblée : Est-ce quelqu'un peut répondre à ça? M. Ashrit, avez-vous une réponse pour nous? Vous êtes au numéro 33, allez-y.

Ashrit : Merci monsieur le président. Nous on a considéré ici l'examen oral pour tester ceci même si c'est pas écrit un test écrit, c'est ça qu'est l'esprit de cette vérification. On peut pas vraiment nous assurer que le document sert à préparer exactement par l'étudiant, mais quand même quand on fait le test oral, à ce moment-là on peut examiner.

Président d'assemblée : Ça va pour ça. Excusez, continuez.

Ashrit : Je voulais juste ajouter que ce document, nous on a espéré beaucoup de programmes de doctorats qui existent déjà dans la science de la vie et je ne pense pas que jusqu'à maintenant on a des problèmes comme ça.

Président d'assemblée : Ça répondait à votre question aussi, ça va. J'ai une demande d'intervention de Marthe Brideau.

Brideau : Merci monsieur le président. Juste une petite clarification au tableau 4 pour les coûts pour les revues. Les revues malheureusement les coûts sont pas statiques comme ça. Il y a toujours une augmentation de 5 à 8 % et en plus on dépend du taux d'échange américain. Je suis bien contente si on investit plus d'argent pour acheter d'autres revues, mais il faudra prévoir. C'est juste pour faire réaliser aux gens que l'information coûte cher.

Président d'assemblée : Ce sont des projections budgétaires et les projections doivent être adaptées en fonction de l'évolution des choses. Parfait. Alors est-ce qu'il y a d'autres interventions sur la question principale? D'autres commentaires ou questions? Alors je vous rappelle que la proposition qu'est sur la table c'est que le Sénat académique accepte la création du programme de doctorat en sciences physiques. Alors comme le VRER l'a dit, c'est pas souvent qu'on crée un programme de doctorat, je veux être certain que vous ayez vidé la question. Il n'y a plus d'autres interventions? Sinon, nous sommes prêts à voter et je vous demande de voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 34 oui, 0 non, c'est unanime. Voilà, on accepte les petits accros au décorum de temps en temps. Alors j'ai une demande d'intervention de la part du recteur. Vous voulez dire quelque chose?

Recteur et vice-chancelier par intérim : Oui, tout à fait. Je voulais m'associer aux propos du vice-recteur, les propos qu'il a formulés d'entrée de jeu, c'est effectivement un moment historique pour l'université, un huitième programme de doctorat. Je pense que les applaudissements que vous avez faits il y a quelques instants sont tout à fait de mise donc je tiens, comme vous l'avez fait certains d'entre vous, à féliciter toutes les personnes qui ont été engagées dans la préparation de ce dossier qui était très solide et qui moi m'a permis en fait en en prenant connaissance la première fois de réaliser jusqu'à quel point on avait une profondeur, une solidité dans ce domaine. Et je suis persuadé donc que ce doctorat-là va contribuer de beaucoup à la réputation et au rayonnement de l'Université de Moncton. Donc félicitations à toutes les personnes.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Sur ce, je vois l'heure, il est 10 h 6. Il nous reste quelques minutes, certainement pas assez pour adopter le programme de maîtrise en sciences interdisciplinaires de la santé. Vous avez tous vu l'épaisseur de la liasse, ça se fait pas en dix minutes. Je vais un peu vous demander votre conseil sur ce qu'on devrait faire. Est-ce que l'on veut trouver quelque chose que l'on peut faire dans les quelques minutes qu'il nous reste, par exemple, le rapport du Conseil de la langue française qui pourrait être réglé rapidement et de là, ça nous amènerait à la pause santé qui elle, par la suite, nous mènera à la rencontre des candidats au poste de VRER. M. Mbarga, ça vous va ça, on vous bouscule pas trop? Parfait. Alors on va faire un petit ami croche à l'ordre du jour et on va aller un peu vers l'avant dans votre documentation vers un document qui s'appelle Rapport du Conseil de la langue française. Vous avez là aussi,

comme vous aviez pour le CCJ, une résolution, un projet en encadré en première page. Alors je vais demander à M. Mbarga de nous parler de ça. M. Mbarga vous êtes au numéro 32, allez-y.

10. Rapport du Conseil de la langue française

Mbarga : Merci monsieur le président. Je vais essayer de faire en sorte que ça aille vite. Vous avez la recommandation qui se lit comme suit : que le Sénat académique accepte que les articles 12.1 et 12.2 portant sur les documents déposés aux dossiers des études soient ajoutés à la politique linguistique de l'Université de Moncton. Je voudrais en faire une proposition.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition. C'est appuyé par M. Bourgoïn. Voulez-vous nous en parler un peu?

Mbarga : Oui. Alors le Conseil de la langue française a reçu, comme on en reçoit souvent, une demande de monsieur le registraire sollicitant une interprétation de la politique linguistique de l'université. Le registraire nous a dit qu'il travaillait sur une politique relative au dossier des études et il voulait s'assurer qu'il y avait une clause sur la langue de rédaction des documents qui émanent de ce dossier des études à savoir, par exemple, le relevé de notes, les attestations ou les diplômes. Et donc le conseil s'est penché sur la question et a effectivement constaté qu'il y avait comme une sorte de vide juridique. Disons qu'il y avait des habitudes, mais ces habitudes n'étaient pas nécessairement consignées dans un texte de l'université et par surcroît comme le registraire travaillait sur une politique relative au dossier, il souhaitait qu'on ait peut-être une vue commune et des rédactions qui pouvaient se rapprocher sur ce type de question. Alors nous sommes avec le registraire tombés d'accords sur le fait qu'il y avait effectivement un vide sur la question et que les articles 4 et 5 vous avez la politique linguistique, les articles 4 et 5 de la politique linguistique ne permettaient pas de résoudre le problème que nous avons. C'est pour ça que nous avons donc sollicité, nous avons dit qu'on revenait au Sénat pour que le Sénat puisse faire avancer la politique linguistique en incluant une clause que vous pouvez lire dans ma lettre qui suit la première page du dossier. À la fin vous voyez douze documents officiels sur les études, tout document fourni par la personne étudiante ou par une tierce personne, une tierce partie et qui est déposé au dossier des études doit être rédigé en français ou en anglais ou s'il est rédigé dans une autre langue, que le français ou l'anglais est accompagné d'une traduction en français parce que ça aussi c'est une préoccupation. La version française du document, qu'elle soit l'original ou une traduction en français et la version officielle aux fins de gestion des études, la traduction d'un document vers le français est à la charge de la personne étudiante. L'université peut exiger qu'une traduction en français soit fait par une traductrice ou un traducteur agréé. Et puis au 12.2, les documents produits par l'université, les documents officiels émanant du dossier des études. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure à savoir les bulletins de notes, les relevés de notes, les attestations officielles, notamment le relevé de notes donc les attestations de parchemins sont rédigés uniquement en français. Je pense qu'on avait souvent fait des diplômes, en fait rédigé des diplômes par exemple ou des bulletins en français, mais cet amendement nous permet d'avoir une assise, j'allais dire juridique pour avancer dans cette question. Voilà, monsieur le président.

Président d'assemblée : Merci. Je note que vous réagissez à toutes sortes de commentaires d'un certain registraire, véritable **gaspotte** ce type, hein? Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur la proposition faite par M. Mbarga? M. Lecompte, numéro 11, allez-y.

Lecompte : Merci. Je voulais juste être sûr de comprendre. Est-ce que dans le point 12.1 tout document concerne aussi la thèse de recherche, les thèses de recherche quand on parle des chapitres pour les fins de publications scientifiques. Est-ce que ces chapitres-là doivent être traduits aussi en français pour le dossier officiel?

Mbarga : Je pense que les publications de l'université, j'entends publications de l'université, les travaux de publication dans les revues, mais les thèses aussi autres sont réglées dans le .5 de la politique linguistique qui parle des travaux des membres du corps professoral et tout autre membre. Ce dont il est question ici c'était surtout les documents du dossier académique, non pas les publications. Il y avait même dans le .4 dans l'Article 4 de la politique linguistique, des éléments liés aux communiqués de l'université, aux différentes communications de l'université vers l'extérieur, mais il y avait rien sur les parchemins par exemple sur les relevés de notes, sur ces choses-là. Le .5 l'Article 5, à mon avis, règle votre problème.

Président d'assemblée : M. Lecompte, ça répond?

Lecompte : Merci pour la réponse. Juste peut-être encore pour comprendre plus le .5 si c'est lié aux deux, quand on dit les travaux des membres du corps professoral qui sont soutenus financièrement par l'université doivent être rédigés en français. Dans ce cas-là si on reçoit une portion ce qui arrive souvent quand on fait des travaux scientifiques on a plusieurs sources de financement, et s'il y a une partie du financement de l'université, est-ce que ce travail-là doit aussi être obligatoirement être en français?

Président d'assemblée : Là-dessus, M. Lecompte, je dois vous arrêter parce que ce n'est pas ce qui est à l'ordre du jour. C'est l'ajout des articles 12, l'Article 5 c'est un article qui existe déjà et l'interprétation de l'Article 5 ce n'est pas ce qu'on est en train de discuter.

Lecompte : Mais vu que les deux sont liés, je me demandais si le 12.1 est réglé par le 5, est-ce que...

Président d'assemblée : Non. Ce sont deux articles qui traitent de choses complètement différentes. Le 5 traite des études et le 12 traite des documents officiels émanant du dossier des études donc produit par le registrariat ou par le secrétariat général, etc. On est sur deux choses complètement différentes. Est-ce que vous me comprenez?

Lecompte : Oui.

Président d'assemblée : Peut-être pas, mais vous dites oui quand même. Ça va. Numéro 12, allez-y, M. Laplante.

Laplante : Merci. Le paragraphe 12.1, je suis un peu confus avec le dernier mot du paragraphe, agréé, je ne suis plus trop sûr s'il s'accorde avec traducteur ou traductrice ou s'il est transgenre.

Président d'assemblée : Il s'accorde évidemment avec traductrice et traducteur.

Laplante : C'est qui agréé présentement.

Président d'assemblée : Il devrait peut-être être au masculin, c'est ce que vous dites.

Laplante : Il devrait avoir un autre accent aigu aussi en quelque part.

Président d'assemblée : Oui, il manque un autre accent aigu, tout à fait. C'est une coquille, c'est noté. M. Clarisse.

Clarisse : Je veux rebondir sur la question de M. Lecompte ici. Je pense que c'est la distinction entre le dossier étudiant qui est au niveau du registraire et la thèse en tant que telle, mais ça me permet de poser une question au doyen de la Faculté de la FESR. Il me semble qu'il va y avoir une politique ou un règlement sur les tests par article qui s'en vient, c'est bien ça, qui va spécifier un petit peu les attentes pour les thèses par article qui seraient des articles qui seraient rédigés en anglais.

Président d'assemblée : On est encore là un peu à côté du point à l'ordre du jour. Là, nous sommes rendus à 10 h 16 et il faut soit suspendre et passer à autre chose ou trancher immédiatement et avancer. Quelle est votre préférence parce que normalement rendu à l'heure où on devrait déjà être passé à autre chose à la pause santé. Voulez-vous aller en pause et revenir et régler ceci au début d'après-midi? Voulez-vous voter maintenant? Vous voulez voter maintenant. La proposition que vous avez devant vous que l'on doit faire illico c'est : que le Sénat académique accepte les articles 12.1 et 12.2 portant sur les documents déposés au dossier des études soient ajoutés à la politique linguistique de l'Université de Moncton. C'est la proposition que vous avez devant vous. Il n'y a plus d'interventions et vous demandez le vote donc je vous demande de voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 33 oui, in non. C'est adopté à la majorité. Parfait. Nous sommes maintenant technique en pause et nous le sommes jusqu'à 10 h 30 alors je vous demande d'être de retour ici à 10 h 30 au plus tard; si vous pouvez être de retour un petit peu avant, tant mieux. La pause jusqu'à 10 h 30.

PAUSE

Président d'assemblée : Sur ce, je crois que ça épuise le point 12 à l'ordre du jour; monsieur le recteur vous n'avez rien d'autre à rajouter par rapport à ça. Je crois que ça épuise ce point-là et qu'on peut maintenant rebasculer dans notre ordre du jour et revenir où nous étions dans nos discussions. Je crois que ça épuise ce point-là et qu'on peut maintenant rebasculer dans notre ordre du jour et revenir où nous étions dans nos discussions sur les programmes d'études en tant que tels. Nous avons réglé au point 8 la création de la mineure et du certificat en création littéraire, la sociolinguistique était réglée. Le doctorat en sciences physiques est réglé.

8.4 Création du programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaires en santé

Président d'assemblée : Nous sommes donc à la Maîtrise en sciences interdisciplinaires en santé si je me replace bien. Donc vous avez devant vous aussi un document, je dirais un cahier, mais c'est presque un tome qui est nommé Création du programme de maîtrise ès sciences interdisciplinaires en santé. C'est ce que vous avez aussi au point 8.4 à l'ordre du jour. Comme pour les autres cahiers, vous avez à la première page une proposition dans un encadré et je vais céder la parole au VRER.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je lis le texte de la proposition : que le Sénat académique accepte la création de la Maîtrise ès sciences interdisciplinaires en santé. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition. C'est appuyé par Nathalie Carrier. Alors j'imagine que vous avez des choses à nous dire.

VRER : J'ai effectivement des choses à vous dire. Alors il y aurait beaucoup de choses à dire, c'est un programme que je crois que le qualificatif utilisé d'entrée de jeu c'est original. C'est vraiment une approche différente de ce à quoi on est habitué pour un programme de maîtrise avec thèse. Alors c'est un dossier qui est porté par la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires. C'est un programme qui fait partie de la liste des programmes à développer dans la planification académique. Alors je vous invite peut-être d'entrée de jeu à aller à la page 17 en ce qui concerne les visées du programme pour avoir un petit aperçu d'en quoi ça consiste. À la page 17 vous avez à l'item 1.11.8 la visée du programme et ça se lit comme suit : le programme de Maîtrise ès sciences interdisciplinaires en santé vise à former des agentes et des agents scientifiques de recherche compétents qui seront capables de résoudre une multitude de problèmes ou situations complexes de santé et on continue en disant qu'à la sortie du programme, et là vous avez une liste de cinq compétences qui sont visées : pensée critique, expertise en recherche, communication, collaboration et érudition. Alors il faut savoir que c'est un programme par compétence. C'est un programme de maîtrise avec thèse par compétence. Vous avez sûrement remarqué dans le document, je crois que vous l'avez à la page 22 ce qu'on appelle la roue santé, et si vous regardez la figure, vous voyez au centre A, B, C, D, E, ce sont les cinq compétences que l'on vient d'énumérer. Ces compétences-là renvoient à des savoirs, à des savoir-faire et à des savoir-être. Et quand on va vers la périphérie de la roue, ça renvoie à des connaissances, des habiletés et des attributs et l'ensemble de ce que vous voyez en périphérie se retrouve à l'intérieur du programme dans le cadre de cours ou d'activités de nature expérientielle. Alors vraiment quand on va regarder dans quelques minutes la structure du programme, ça peut avoir l'air classique, mais derrière tout ça il y a une logique qui est basée sur ce que vous avez ici à la page 22. L'autre chose qui est très importante à mentionner à ce moment-ci c'est que le concept sous-jacent à cette maîtrise-là c'est basé sur le modèle de la santé du Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick. Alors vous avez un schéma à la page 29 qui vous montre quels sont les principaux déterminants de la santé et il y en a quatre qui sont énumérés ici. Bien sûr, il y a l'environnement physique, il y a les facteurs socioéconomiques, il y a les comportements liés à la santé et il y a les services de santé. Je vous dis ça parce quand on pense à santé, on pense souvent à services de santé : les hôpitaux, la médecine, les sciences infirmières, ainsi de suite, mais quand qu'on regarde les pondérations qu'on a ici, on voit que 80 % du poids de ce qui détermine la santé ce sont des facteurs comme les comportements que les humains ont et des facteurs comme des facteurs socioéconomiques. Alors pourquoi je vous dis ça, c'est que c'est important de prendre conscience du fait qu'il ne s'agit pas d'un programme où on va faire la recherche sur des maladies ou sur la biochimie. On parle vraiment ici d'un programme qui est centré sur la santé des populations. C'est vraiment l'élément critique dans la structure de ce programme-là. Alors qui est le public cible? Vraiment au niveau des diplômés qui peuvent mener à ce programme-là comme vous avez peut-être pu lire, c'est très très varié. Ça va du droit à la biologie en passant par l'épidémiologie ou l'économie ou la gestion ou la sociologie. Bref, on peut aborder ces thématiques de santé des populations sous différents angles alors ça donne beaucoup de possibilités. Aussi en ce qui concerne le public cible, il faut savoir qu'il existe une maîtrise en sciences de la santé qui est offert par la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke alors on vise aussi ce marché-là, entre guillemets, parce qu'on a toujours des étudiants qui vont faire ce programme de maîtrise de l'Université de Sherbrooke ici à Moncton. Et j'ajouterais aussi en terme de public cible des professionnels de la santé qui sont déjà dans le réseau de la santé et qui veulent parfaire leur formation par un programme de 2^e cycle de type thèse. Alors comme vous le voyez dans le nom, c'est vraiment un programme qui est de nature interdisciplinaire et interprofessionnelle et c'est profondément ancré dans la structure du programme. Vous avez remarqué, entre autres, ne serait-ce qu'un exemple, c'est les thèses, ce sont les codirections. C'est une obligation de codirection. Donc deux personnes qui dirigent dont une personne qui est dans une discipline différente de l'autre. Alors on force vraiment ici l'interdisciplinarité et l'inter-professionnalisme. C'est la même chose aussi d'ailleurs au niveau de la structure des cours. Alors à quoi ressemble le programme, je vous invite à aller à la page 30. Alors vous voyez que c'est un 45 crédits donc c'est assez classique comme répartition. Vous voyez que la thèse pèse pour 24 crédits. Donc on a essentiellement une liste de cours obligatoires qui totalisent 39 crédits et 6 crédits de cours à option. J'attire ici votre attention sur trois cours de un crédit qui s'intitulent activités d'érudition, 1, 2, 3 en fait, c'est la stratégie utilisée pour capter les activités expérientielles. Alors donc il y aura une reconnaissance officielle des activités expérientielles via ces trois cours de un crédit. Peut-être aussi attirer votre attention sur la note que vous voyez au bas de la page 30 qui réfère à des cours de sigles RSS, ce sont des sigles de cours de l'Université de Sherbrooke et donc on a déjà signé une entente d'ailleurs avec l'Université de Sherbrooke pour que certains cours puissent correspondre à certains de nos cours ou encore qu'on puisse aller chercher des cours à option dans leur banque de cours si ce qui est offert à l'université ne correspond pas à un projet en particulier. Alors quoi d'autre mentionner? Peut-être en ce qui concerne les conditions d'admission c'est assez classique. Vous avez l'information à la page 95. Peut-être quand même souligner le fait qu'il y a une condition d'admission qui concerne directement les étudiants qui sont au doctorat en médecine au Centre de formation médicale qui vont pouvoir intégrer le programme à partir de la troisième année de leur formation. Donc même s'ils n'ont pas complété un baccalauréat en bonne et due forme, ils pourraient ces gens-là intégrer le programme. Ça nous permet de fonctionner un peu comme le fait l'Université de Sherbrooke pour son programme de maîtrise en sciences de la santé. Un autre élément important ici c'est l'utilisation d'un portfolio étudiant qui est vraiment au cœur de l'affaire. Ici c'est à la fois un outil d'autoévaluation pour les étudiants, mais c'est aussi un outil d'interaction avec les codirecteurs, avec le CES, avec le Comité consultatif alors ça été construit comme ça dès la structure du programme. Une chose très importante que je mentionne maintenant, vous avez sûrement réalisé que c'est un programme où on propose un cheminement à temps plein et un cheminement à mi-temps. Alors vous vous dites peut-être qu'est-ce que c'est que cette bibitte qu'un cheminement à mi-temps parce

qu'effectivement, ça n'existe pas actuellement dans nos règlements universitaires. Ce qui existe maintenant c'est du cheminement à temps plein et à temps partiel. Quand on parle de temps partiel, on renvoie à la formation continue et ici il s'agit d'un programme avec thèse alors on est en train de développer une modification au règlement de cycles supérieurs pour introduire le concept de mi-temps. On y travaille, c'est pas aujourd'hui que c'est présenté au Sénat, mais ça va venir bientôt. Alors j'ai pris la décision en tant que VRER qu'on avance en parallèle avec les deux documents parce que je voulais pas qu'on attende encore de retarder ce dossier-ci sur lequel on travaille depuis cinq ans à cause qu'on est pas encore prêt à faire adopter le règlement sur le cheminement à mi-temps. Mais croyez-moi, ça s'en vient, ça l'a déjà franchi l'étape du Conseil de la FESR, ça va être présenté au CPR sous peu. Alors essentiellement, c'est ça l'idée, c'est qu'il y aura un mi-temps et un temps complet et je pense que ça s'applique particulièrement à ce programme ici qui est avec thèse, mais vous le voyez par son profil qui est susceptible de répondre à des besoins de personnes qui sont déjà sur le marché du travail donc on croit fermement que le mi-temps a un bel avenir dans le contexte d'un programme comme celui-ci. Je mentionne aussi qu'il y a déjà eu une étude de marché. Vous avez vu qu'elle date quand même de 2014 ce qui témoigne que ça fait longtemps qu'on travaille sur le dossier. Il y a eu une évaluation externe très rigoureuse qui a été faite par le docteur Denis Prud'homme de l'Université d'Ottawa et de l'Hôpital Monfort. Il y a aussi trois ou quatre spécialistes externes qui ont donné des avis et si vous avez lu le document, tous ces avis-là ont été sérieusement pris en considération et on a apporté les modifications conséquentes. Au niveau des implications financières, ici il n'y a pas de ressources professorales régulières additionnelles qu'est demandé. Par contre, c'est certain qu'il y a des charges de cours qui devront être offertes à chaque année. Il y a aussi le coût pour les codirections des thèses. Il y a aussi des honoraires qui sont prévus. Si vous allez à la page 154, en fait vous avez un tableau qui résume les principaux coûts qui sont associés à ce programme-là. Donc il y a les chargés de cours, il y a aussi la direction du programme, il y a une codirection pour les thèses, il y a des honoraires aussi parce que c'est important ici de former les formateurs, c'est-à-dire que les professeurs qui vont enseigner dans ce programme-là, ce seront pas simplement des gens qui vont faire leur petite affaire, ils devront travailler dans cette perspective d'interdisciplinarité et il y aura de la formation qui va être offerte à ces gens-là. Alors il faut être conscient du fait qu'il y a des coûts. On estime ça peut-être à 30 à 40,000 dollars par année qui seront nécessaires et ça c'est basé sur un scénario avec sept inscriptions à temps plein et sept inscriptions à mi-temps ce qui nous apparaît des nombres raisonnables compte tenu de la nature du programme. Il y a plusieurs lettres d'appui aussi comme vous avez pu le voir à la fin du document. Et je termine en mentionnant que c'est un programme qu'on serait prêt à déployer pas à l'automne qui vient, mais à l'automne suivant parce qu'on veut vraiment se donner du temps pour finaliser une foule de petites choses qui restent à faire donc on parle ici de l'automne 2020 pour le déploiement du programme. Alors voilà monsieur le président, j'en dirai pas plus pour l'instant, je suis prêt à répondre à des questions.

Président d'assemblée : Parfait. Alors est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur la proposition qui est de la création de la Maîtrise en sciences interdisciplinaires en santé? Je n'ai pas de demande d'intervention pour l'instant, c'est clair pour tout le monde faut croire. Alors le document peut-être dans son épaisseur a fait son travail. J'en ai une, M. Dako, allez-y.

Dako : Merci monsieur le président. J'avais juste un petit commentaire à faire. J'aimerais dire vraiment que c'est une maîtrise qui vient à être nommée parce que nous dans notre faculté, on a quatre écoles et travailler ensemble c'est tout un défi et le fait même de faire cette maîtrise-là est beaucoup plus rassembleur qu'on ne le pense et ça va certainement susciter ou pousser les membres de cette faculté-là de travailler vraiment ensemble, de faire peut-être des financements ensemble, etc., etc. Donc c'est un très très bonne chose en soi. Il y a eu au départ des réticences, mais je crois que ça va de l'avant donc je voulais dire que vraiment félicitations à tous ceux qui y ont cru pour qu'on arrive là aujourd'hui. Tout le monde a mis sa main à la pâte. J'aurais juste une petite question qui se trouve dans le Comité conjoint.

Président d'assemblée : Vous faites référence au procès-verbal d'une réunion du Comité conjoint?

Dako : Oui.

Président d'assemblée : Laquelle?

Dako : Celui du 11 février 2019, le 190211.

Président d'assemblée : Qu'est-ce que vous voulez indiquer?

Dako : Dans ça à la page 4, le point 8 il y a cinq paragraphes, mais le quatrième paragraphe la dernière phrase, surtout la dernière phrase, j'aimerais bien peut-être que le VRER me rassure là-dessus. Je sais pas si j'ai bien saisi. Ça mentionne ce programme est interdisciplinaire, et je suis entièrement d'accord avec. Il faut savoir le distinguer de la psychologie et de la nutrition selon le vice-recteur. J'aimerais bien qu'il élabore un peu là-dessus parce qu'on a eu des inquiétudes dans le passé par rapport à différents programmes de maîtrise qu'on a chez-nous.

VRER : Effectivement, il y avait des inquiétudes au sein de votre faculté parce qu'on se disait par exemple peut-être que ça va cannibaliser des inscriptions dans le programme de maîtrise en nutrition par exemple. Je

pense qu'on s'entend tous autour de la table que non, c'est vraiment un programme qui est de nature fort différente. Ceci étant dit, il est possible effectivement que les thématiques relatives à la nutrition dans un contexte de santé et de population, puissent faire l'objet d'une thèse dans ce programme-là, mais pour ce qui est de la psycho, je pense que c'est vraiment une bibitte à part maîtrise en psychologie alors je crois pas du tout qu'il y a de l'interaction possible avec ce programme-ci. Du côté de kinésiologie il n'y a pas de maîtrise alors je pense ça va être parmi les principaux bénéficiaires de ce programme-ci. Alors je suis pas du tout inquiet quant qu'à la nutrition ni la psychologie par rapport au risque d'avoir un impact négatif sur leurs inscriptions.

Président d'assemblée : Parfait. Ça va? D'autres questions ou commentaires sur la proposition? Je n'ai pas de demandes d'intervention. Je vous rappelle que la proposition c'est que le Sénat académique accepte la création de la maîtrise ès sciences interdisciplinaire en santé. S'il n'y a pas d'autres interventions dans ce cas-là, nous sommes prêts à voter. Je vous demande donc de voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 32 en faveur, aucun contre. C'est adopté à l'unanimité. J'imagine que ça règle le 8.4.

8.5 Évaluation des programmes en informatique

Président d'assemblée : Nous avons maintenant un dernier point qui nous vient du CCJ qui est l'Évaluation des programmes en informatique. Vous avez aussi un cahier avec un carton orangé en tant que tel. Là-dessus aussi je vais céder la parole au VRER.

VRER : Merci monsieur le président. Alors effectivement, je vous invite à aller à la toute dernière page du cahier cartonné et puis la proposition se lit comme suit: que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes et c'est la liste des cinq recommandations que vous avez à la toute dernière page du cahier. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Parfait. C'est proposé par M. Samson, c'est appuyé par M. Dako. Voulez-vous en parler?

VRER : Oui, avec plaisir. Alors comme à l'habitude, vous savez dans les processus d'évaluation des programmes, il y a différents intervenants qui sont impliqués dans le dossier. Comme vous avez vu ici on a d'abord le rapport d'autoévaluation. Il y a aussi une équipe externe d'évaluateurs qui est venue à l'université et vous avez les réactions dans ce cas-ci de la faculté, du Département de l'informatique, mais aussi de la FESR puisque ça concerne en partie un programme de cycle supérieur. Je vous invite à aller tout de suite à la page 95 qu'est le rapport du VRER par rapport à ce dossier-ci. Alors je vais faire un survol rapide des cinq recommandations en question. Peut-être d'abord mentionner le fait que ça concerne quatre programmes d'études. Ça concerne le bacc en informatique appliquée en régime régulier, le bacc en informatique appliquée en régime coopératif. Ça concerne aussi le B. Sc. avec majeure en informatique et aussi la maîtrise en informatique, donc il y a quatre programmes qui sont concernés, cinq si on inclut la mineure, mais techniquement une mineure n'est pas un programme d'étude. Je vous rappelle aussi que ces programmes-là en informatique font partie de la liste des programmes nécessitant une attention particulière dans leur rapport de planification académique. Alors déjà ça on peut se poser une question comment se fait-il qu'une discipline comme l'informatique se retrouve sur la liste des programmes nécessitant une attention particulière. Je trouve particulièrement intéressant ici que les évaluateurs externes se posent à peu près la même question parce que si vous regardez l'avant-dernière page du cahier jaune, vous avez les statistiques d'inscription et de diplomation. À la page 101, les statistiques d'inscription et de diplomation et on voit que c'est pas très fort, c'est pas très reluisant. On s'attendrait à ce que le domaine de l'informatique soit très très fréquenté ce qui est visiblement pas le cas, c'est pas trop mal, mais par rapport à l'intérêt de la discipline, la popularité de la discipline dans la communauté, on voit qu'il y a quelque chose ici de particulier. Alors je pense que c'est important de réfléchir à ça. Alors allons-y avec les cinq recommandations. Pour ce qui est de l'item 2.1 que vous avez à la page 95, c'est le contenu du programme et son évolution. Ce que nous disent les évaluateurs externes c'est qu'ils constatent comme je l'ai fait dans le cas de la planification académique, les inscriptions sont pas très élevées ni au 1^{er} cycle ni au 2^e cycle. Ils ont fait des commentaires à l'effet qu'il y a peut-être des choses à regarder au niveau des cours et aussi au niveau des disciplines connexes et ils ont aussi relancé cette idée de peut-être mieux publiciser ce programme d'étude-là pour augmenter le recrutement. Alors ça ça nous amène aux deux premières recommandations que je lis à l'instant, la numéro un, que les responsables des programmes en informatique travaillent de paire avec la direction de la Faculté des sciences et la direction générale de l'effectif étudiant afin de développer un plan de recrutement étudiant pour l'ensemble des programmes en informatique. Il faut vraiment, à mon avis, qu'on travaille sur cet élément recrutement. Il n'y a pas de raison que l'Université de Moncton en 2019 on ait un nombre d'inscriptions comme celui-ci dans un tel programme. La recommandation numéro 2, que les responsables des programmes de 1^{er} cycle considèrent étant l'offre de cours optionnels des disciplines connexes. Alors eux ils ont donné des exemples comme le génie électrique et la psychologie. Donc en variant l'offre des disciplines connexes, on est susceptible d'augmenter peut-être l'attrait de ces programmes-là auprès de la population étudiante. L'item 2.2 c'est la direction et les ressources professorales. Vous remarquez ici qu'il n'y a pas de recommandation. Ceci étant dit, le texte il est quand même important ici parce que les évaluateurs externes ont constaté qu'il y a absolument rien effectivement dans nos programmes informatiques en ce qui concerne la cyber sécurité et les données massives. Elles sont quand même deux thématiques très très hot si vous me permettez l'expression

consacrée. Alors ici ce qu'on dit dans l'item 2.2 c'est que c'est une question de ressources humaines et vraiment on recommande à l'unité académique et à la faculté lorsque viendra le temps de faire un renouvellement du corps professoral, de s'assurer que les prochaines embauches vont adresser ces lacunes-là pour qu'on puisse vraiment offrir des choses qui sont susceptibles d'intéresser nos étudiants, notamment en cyber sécurité et en données massives. Alors on en fait pas l'objet d'une recommandation, mais je pense que la faculté est déjà à l'affût et consciente de cette réalité. L'item 2.3, l'enseignement et les conditions associées. Peut-être j'aurais dû mentionner d'entrée de jeu qu'il y a un sondage aussi qui a été fait auprès de la population étudiante dans le cadre de l'évaluation du programme et puis ce qui est ressorti c'est quand même positif au niveau du sondage sauf qu'il y avait quelques commentaires à l'effet que la transition vers le marché du travail se fait pas aussi naturellement qu'elle devrait se faire et c'est dans ce contexte-là qu'on a la recommandation numéro 3, que les responsables des programmes en informatique voient au développement d'activités pédagogiques de nature expérientielle pour les programmes du BI. A. régulier et de la majeure en informatique afin de faciliter l'intégration au marché du travail. Bien sûr c'est pas le cas du programme en régime coopératif, mais dans les deux autres programmes, on pense que quand même la discipline informatique se prête bien à ça. On peut prendre l'exemple de l'administration ou par exemple dans plusieurs cours les étudiants vont travailler sur des plans d'affaires pour des entreprises de la région. On peut facilement imaginer le même scénario dans le domaine de l'informatique donc on augmenterait l'expérientiel toujours dans la structure des cours existants alors c'est vraiment l'idée derrière cette recommandation numéro 3. L'item 2.4 les résultats d'apprentissage et leur atteinte. Les évaluateurs externes ont beaucoup mis d'emphase sur l'importance des compétences transversales. Ce qu'ils nous ont dit entre autres c'est que dans le domaine de l'informatique, les gens travaillent beaucoup en équipe et puis vous pouvez avoir plusieurs personnes qui travaillent sur un projet. Chacun a son idée puis il doit convaincre ses collègues que sa façon de résoudre le problème est la façon optimale. Alors il y a un élément de communication aussi dans le domaine informatique qui est très important alors vous avez la recommandation 4 à la page 98 : que les responsables des programmes voient à l'intégration d'objectifs de programmes, d'objectifs de cours et d'activités visant davantage le développement de compétences transversales notamment en communication. Alors il s'agit pas ici encore une fois d'ajouter des cours, mais bel et bien de s'assurer que dans les cours existants, on adresse cette compétence transversale. Et finalement 2.6 en ce qui concerne la RDC et la contribution, ici on a souligné le fait que ce qu'il se passe du côté de la recherche en informatique est peut-être pas suffisamment visible auprès de la communauté universitaire, mais surtout auprès de la communauté plus large et on pense qu'on devrait peut-être profiter de ce qui se passe là-bas pour augmenter le recrutement et c'est dans ce contexte-là qu'on a notre dernière recommandation : que les responsables des programmes en informatique de la Faculté des sciences voient à différentes approches pour publiciser la recherche effectuée au département dans une perspective de recrutement étudiant. Alors voilà, monsieur le président, les cinq recommandations.

Président d'assemblée : Merci. Questions ou commentaires sur la proposition qui essentiellement est faite des recommandations qu'on trouve à la toute dernière page du cahier. Mme Surette, numéro 19.

Surette : J'ai deux commentaires. Je vais commencer avec le plus facile en espérant que je vais pouvoir structurer le deuxième. La recommandation 5 parle de la visibilité de la recherche et je pense que ça c'est peut-être un enjeu à l'échelle de l'université puis je me demande si on pourrait pas s'assurer que notre service de communication et de marketing soit peut-être plus à l'affût de ce qui se passe dans les unités en recherche pour qu'on puisse valoriser et avoir un message positif qui sort à la communauté en général. Je pense que c'est important, c'est important ici, mais c'est important plus en général. Mon deuxième commentaire est particulièrement adapté à la Journée internationale des femmes aujourd'hui. Il y a eu récemment dans des analyses qui montrent que les algorithmes ont des tendances sexistes et que ça c'est un problème majeur. On a vu un domaine qui était beaucoup plus équitable en terme de participation des femmes dans les années 80, un domaine qui est devenu beaucoup plus masculin depuis les 20-30 dernières années. Je vois qu'il n'y a pas de recommandation au niveau de la question du corps professoral qui va être renouvelé dans les prochaines années et je me dis que c'est peut-être dommage qu'il n'y a pas de recommandation pour peut-être adresser cette question-là d'équité surtout que les domaines qui sont en manque sont des domaines qui justement touchent ces questions d'équité et de diversité. Là c'est une occasion pour la faculté et le département de peut-être voir à corriger aussi ce manque de participation-là. Donc je n'ai pas de recommandation à proposer, mais je me demande vraiment si c'est pas une occasion ratée de pas en avoir une par rapport à la diversité du corps professoral.

Président d'assemblée : Est-ce que vous voulez réagir?

VRER : Oui. Je pense que c'est un point qui est tout à fait pertinent et c'est pas propre à l'informatique ce défi-là qu'on a. Les solutions sont pas évidentes du tout, on en est pleinement conscient de ça. Maintenant de là à faire une recommandation dans l'évaluation d'un programme, j'hésite à prendre cette voie-là, mais soyez assurés qu'on est pleinement conscient de cette réalité-là. On y travaille d'ailleurs très très concrètement dans un autre domaine maintenant et puis il faut effectivement que ce soit adressé cette problématique-là. Ça aide pas à la discipline si c'est trop biaisé d'un côté, tout le monde y perd.

Surette : Surtout que c'est vraiment un exemple où est-ce qu'on a vu un effritement. Dans certains domaines ça toujours été masculin et on essaie de corriger aujourd'hui pour avoir plus de femmes. Dans le cas de

l'informatique, ça commencé en étant beaucoup plus égal et ça s'est effrité donc les universités ont certainement un rôle important à jouer pour redresser la situation.

Président d'assemblée : M. Clarisse, numéro 14.

Clarisse : Je vais appuyer le commentaire de ma collègue, mais même j'irai encore plus loin. Peut-être que je me trompe, je n'ai pas les chiffres ici, mais il me semble qu'il n'y a pas beaucoup d'étudiantes dans les programmes informatiques et ce n'est pas uniquement au niveau du corps professoral même si c'est un rôle modèle important, mais ça serait aussi une vision au niveau de la faculté et au niveau du Département d'informatique de cibler pour être proactif et pour être un peu inventif de cibler un recrutement d'étudiantes dans ce domaine et là ça permettrait d'être équilibré, mais l'un avec l'autre aussi. Un rôle modèle féminin en informatique dans une discipline qui a dominance masculine ferait du bien en règle générale et vice-versa parce qu'on est pour l'égalité aussi dans d'autres disciplines.

VRER : On a un modèle de ça à la Faculté d'ingénierie actuellement où on a la même problématique, une sous-représentation des femmes et puis il y a des efforts qui sont faits au niveau national, provincial et ici à la faculté pour tenter de corriger la situation.

Président d'assemblée : M. Ashrit, numéro 33.

Ashrit : Par rapport au commentaire de Mme Surette, merci beaucoup, c'est vraiment très important et au niveau de la faculté aussi on est en train de travailler sur ça. Moi qu'est-ce que je suis en train de dire à tout le monde à la faculté ou dans les unités, par exemple quand on annonce le poste, quand on reçoit des demandes, il y a très peu de demandes qui viennent des femmes. Donc moi je suis en train d'encourager le directeur et les autres collègues d'aller vraiment agir proactivement sur ça. Si vous connaissez quelqu'un, si vous êtes en train de collaborer avec quelqu'un dans un autre unité ou dans d'autres universités et puis si vous connaissez quelqu'un qui est dans cette position, d'aller chercher la demande de la part de ces gens. Donc on est en train de faire cet effort et merci beaucoup pour ce commentaire.

Président d'assemblée : Numéro 15, M. Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je crois que le commentaire c'est par rapport à la recommandation numéro 1, Je crois que cette recommandation de loin je trouve que c'est une très bonne recommandation puisque dans le plan de recrutement, ça associe la direction générale de l'effectif le ___ et je crois que ça devrait être aussi valable pour les autres départements, les autres facultés alors j'ai vraiment hâte de savoir quel est le plan de recrutement qu'ils vont mettre en place, peut-être que ça peut servir aux autres. En tout cas, je voulais juste interpeler à ce niveau-là. S'il peut nous faire connaître plus tard pour faire prendre des recrutements, je crois que ça peut servir pour les différents programmes.

Président d'assemblée : Oui, c'est un commentaire plus qu'une question, c'est noté. M. Coulibaly, numéro 25.

Coulibaly : À la page 2 du document, il y a un élément important qui a été souligné, mais qui à mon avis n'apparaît pas dans les cinq recommandations. C'est toujours par rapport au recrutement de professeur. C'est marqué ici l'équipe d'évaluation externe remarque cependant qu'il n'y a pas d'expertise dans certains domaines en pleine effervescence, notamment la sécurité informatique et les données massives de big data. Afin d'assurer que nos programmes demeurent pertinents, le renouvellement du corps professoral devra se faire en tenant compte de cette thématique émergente.

Président d'assemblée : Vous êtes à quelle page?

VRER : Page 96.

Président d'assemblée : Page 96 en bas de la page.

Coulibaly : Donc cet élément il est quand même important et il faut le dire qu'aujourd'hui la cyber criminalité ou même les big data, ça fait mouche là. De plus en plus c'est quelque chose qui est très attractif au niveau de l'informatique et puis qu'on le mentionne là et puis que ça n'apparaisse pas dans les recommandations, je pense que quelque part aussi on risque de manquer le bateau pour les années futures à venir. J'ai vu dans d'autres universités qu'ils ont développé des programmes de baccalauréat uniquement dans ce domaine-là. En décembre ou en octobre dernier j'étais au Sénégal, j'étais même surpris de voir que le gouvernement sénégalais en fait une clé de plus en plus. C'est de mettre ça au niveau de la formation, la cyber criminalité et les big data.

Président d'assemblée : C'est tout ce que j'ai comme demande d'intervention. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui a quelque chose à dire sur la proposition? Je ne vois personne d'autre. Monsieur le VRER, voulez-vous dire un dernier mot?

VRER : Non, ça va.

Président d'assemblée : Nous avons donc une proposition qui est d'entériner les recommandations du Comité conjoint de la planification que vous trouvez à la dernière page du cahier au nombre de cinq. S'il n'y a plus de questions ou de commentaires, nous sommes prêts à procéder. En guise de rappel, vous savez lorsqu'on approuve ces recommandations, évidemment ceci c'est ensuite retourné à l'unité académique qui elle a un travail de faire ce qu'il doit faire pour le suivi, il peut y avoir des choses qui reviennent au Sénat académique. Alors oui c'est vrai que ceci va aller vers le CGV et ensuite vers l'unité académique, on s'entend. Alors sur les recommandations qui sont là s'il n'y a pas d'autres interventions, dans ce cas-là je procède au vote et je vous demande de voter maintenant. J'arrête le vote et c'est 32 en faveur, aucun contre, c'est donc adopté à l'unanimité. Sur ce, je crois que ça règle le cas du point 8 à l'ordre du jour. M. Thibault, allez-y.

Thibault : En fait c'est une question qui avait trait avec un certain nombre de commentaires qu'ont été faits sur le dossier qu'on vient de voir, mais qui concernait pas ce dossier-là en particulier. Sur la question de la place ou du rôle que peuvent jouer les femmes dans certains programmes, dans les inscriptions ainsi de suite, pour quelle raison l'université les postes ne sont plus ciblés homme ou femme? Parce que ça ça pourrait être une stratégie si ça revenait. Ça pourrait être une manière d'orienter un peu.

Président d'assemblée : On est un petit peu hors d'ordre et surtout que je suis pas du tout certain qu'il y a quelqu'un autour de la table qui puisse vraiment répondre à cette question-là, c'est une question de ressources humaines que vous posez. Le recteur ose s'avancer. Allez-y.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Il y a toujours, en fait, une politique d'équité en matière d'emploi à l'Université de Moncton et préalablement à l'affichage d'un poste, il y a toujours une étude d'équité qui est effectuée et là on identifie les groupes qui sont sous-représentés parmi le poste que l'on veut combler. C'est sur cette base-là par la suite que se fait le processus de sélection. Ceci étant dit, il y a une démarche qui va s'engager sous peu à l'université pour réviser cette politique d'équité en matière d'emploi. Donc c'est tout nouveau ce que je vous apprends, c'est un élément qu'on a commencé à discuter entre nous et qui éventuellement qui va surgir, mais qui est important. C'est une considération qui est importante aussi puis je pense qu'André va compléter à l'égard notamment des bailleurs de fonds, à l'égard notamment du gouvernement fédéral s'il y a des préoccupations à cet égard-là qui nous imposent des...

Président d'assemblée : C'est limite à l'ordre du jour fait que prenons pas trop de temps là-dessus, ça va?

VRER : Brièvement ajouter à ça que dans la situation des cadres supérieurs, c'est encore ciblé femme, mais ce n'est pas le cas au niveau du corps professoral maintenant, mais comme l'a dit monsieur le recteur, cette politique-là est en révision.

Président d'assemblée : Parfait, alors là ça. Là on a vraiment terminé le point numéro 8 à l'ordre du jour.

9. Rapport du Comité des programmes

9.1 Abolition du Baccalauréat appliqué en intervention touristique

Président d'assemblée : Maintenant au rapport du Comité des programmes que vous avez aussi dans vos documents en tant que tels et il y a là quatre questions à considérer en commençant par l'abolition du programme de baccalauréat appliqué en intervention touristique. Et là-dessus, là aussi il y a une recommandation à faire. Je vais laisser le VRER nous faire la recommandation du Comité des programmes. Numéro 38, allez-y.

VRER : Merci monsieur le président. Alors je vous invite à aller à la page 2 du document où se trouve le texte de la proposition que je lis : que le Sénat académique accepte l'abolition du baccalauréat appliqué en intervention touristique et j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition, parfait. C'est appuyé par Mme Carrier. Alors voulez-vous en parler?

VRER : Oui, rapidement pour mentionner le fait que les admissions sont suspendues déjà depuis 2013 et c'est un programme qui est un baccalauréat appliqué donc c'est un programme qui était offert conjointement avec le CCNB Edmundston et la composante collégiale n'existe plus alors il n'y a plus raison d'être un tel programme d'où son abolition.

Président d'assemblée : On achève un programme moribond. Questions ou commentaires sur la proposition? Dans ce cas-là j'appelle le vote tout de suite. Allez-y. J'arrête le vote et c'est 32 en faveur, aucun contre. Parfait.

9.2 Modification du règlement sur les exigences linguistiques

Président d'assemblée : Le prochain point sous le rapport du Comité des programmes c'est la modification du règlement sur les exigences linguistiques et là aussi je vais me tourner vers le VRER.

VRER : Alors je vous invite à aller à la page 4 du document où se trouve la proposition qui se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement universitaire 6 qui portent sur les exigences linguistiques. Alors j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition. C'est appuyé par Monique Levesque. Merci. Oui, allez-y.

VRER : Alors je vous invite à aller à la page 8 et suivantes du document pour expliquer un peu en quoi ça consiste. Alors je pense que pour résumer en une courte expression qu'est-ce qui est proposé ici cette après-midi c'est que c'est un sérieux nettoyage du règlement numéro 6 qui est sur la table. Alors il y a des changements qui concernent le vocabulaire par exemple. Donc au lieu d'utiliser les expressions étudiantes et étudiants, on utilise dorénavant l'expression personne étudiante. Au lieu de parler de cours, on va parler de crédits. On va pu référer à des francophones et non-francophones à cause de toute l'ambiguïté auquel ça rend droit donc on va plutôt parler des résultats à l'évaluation. Alors il y a un certain nombre de changements de cette nature. On va aussi référer aux OFG-8 et 9 ce qui n'était pas le cas dans le règlement actuel qui date d'avant les OFG. Il y a aussi la séquence des règlements qui est nettement plus claire maintenant, c'est divisé en quatre parties maintenant le règlement 6. Le 6.1 s'intitule général, on va le voir dans quelques minutes des énoncés généraux. Le 6.2 concerne les exigences le français langue maternelle. Dans le cas du 6.3 c'est la langue seconde et finalement le 6.4 ce sont les exigences en anglais. On va aussi adresser la question de la langue pour faire des évaluations dans les cours. Alors ça c'est l'idée générale. Maintenant je pense c'est important de passer à travers le document parce qu'il y a beaucoup beaucoup de changements, certains petits, d'autres sont plus significatifs. Alors vous avez à la page 8 le règlement actuel dans la colonne de gauche et dans la colonne du milieu ce sont tous les changements qu'on vous propose et la colonne de droite ça serait la résultante de tout ça. Alors allons-y avec le 6.1 vous voyez qui s'intitule général, ce sont vraiment les énoncés généraux par rapport aux exigences linguistiques. Vous voyez le 6.1.1 la première phrase c'est un positionnement de l'université, il faut posséder une connaissance et une compréhension suffisante du français pour étudier à l'Université de Moncton. Cette phrase-là elle existait avant, mais elle n'était pas au début du règlement. Alors un peu plus loin on va mentionner le fait qu'il y a un 6 crédits obligatoires en français et ces crédits font partie des exigences minimales requises pour l'obtention d'un diplôme. Alors tout le reste il est hachuré. La référence au FRAN1500, FRAN1600 ce n'est plus là, mais ça va paraître plus loin dans le document. Ici on est vraiment dans la section générale. On tourne la page, on arrive au 6.1.2 alors ça c'est le règlement qui va parler comme le dit le titre exactement de l'évaluation du niveau de français. Alors la première phrase c'est justement la phrase qui est renvoyée au tout début alors ce qui nous reste finalement dans le 6.1.2 c'est de dire que la compétence en français des candidates admises et des candidats admis à temps complet ou à temps partiel sera évaluée par l'université. C'est juste dénoncer le fait que ça va être évalué. Ça nous amène au 6.1.3, résultat à l'évaluation du niveau de français. C'est là qu'on va faire la distinction entre les cours FRAN et les cours FLSA. Selon les résultats à l'évaluation du niveau de français, l'université dirige la candidate admise ou le candidat admis vers des cours de français langue maternelle comme vous voyez les FRAN ou langue seconde, les FLSA. Tout le reste est hachuré puisque ce sont des technicalités qu'on va voir plus loin dans le document. 6.1.4 il est à peu près inchangé sauf un petit peu de nettoyage. Alors ça c'est la section générale. Ensuite on passe dans le vif du sujet, si vous me permettez, comme le 6.2, exigence de français langue maternelle. C'est là que vous voyez réapparaître les fameux FRAN1500 et 1600. Alors la personne étudiante qui selon l'évaluation faite en vertu du règlement 6.1.3 suit des cours de français langue maternelle doit réussir les cours FRAN1500 et FRAN1600 et ainsi satisfaire l'OFG-8. Vous voyez, on renvoie à l'OFG-8 à ce moment-ci. Alors regardez bien le 6.2.2 qui va de paire avec le 6.2.3. Si le résultat au test de classement en français est faible, à ce moment-là on va envoyer l'étudiant vers le FRAN1003. Et si on continue le 6.2.3 on va dire si le résultat au test de classement en français est très faible, là on va envoyer à deux nouveaux cours qui remplacent le FRAN1006 parce qu'il faut savoir qu'au Comité des programmes on a aboli le cours de 6 crédits FRAN1006 et on a l'a remplacé par deux cours de 3 crédits qui sont le FRAN1101 et le FRAN1102. Regardez bien le 6.2.4, il est très important celui-là. Si la personne étudiante réussit le cours FRAN1101 avec une note finale de A ou mieux, elle est exemptée du cours FRAN1102. Alors ça c'est le rationnel pour lequel on veut abolir le FRAN1006 pour pas forcer certains étudiants qui réussissent bien à se taper les 6 crédits. Ils vont faire seulement la première moitié et après ça réintégrer le cheminement normal donc il y aura un gain pour la population étudiante. Pour ce qui est du 6.2.5, si le résultat au test de classement en français est exceptionnellement fort, à ce moment-là on dit qu'on peut être exempté du FRAN1600. Alors ça ça termine la section pour français langue maternelle. On passe au 6.3 qui est l'exigence de français pour la langue seconde. Alors le long 6.3.1 devient beaucoup plus bref, on fait tout simplement énumérer le fait que la personne étudiante qui suit des cours de français langue seconde doit réussir les quatre cours FLSA le 1401, 1402, 1500 et 1600 tout simplement. Et en poursuivant dans le 6.3.2 qui est juste nettoyé un peu, on arrive au 6.3.3 où on dit que les personnes étudiantes qui suivent les cours FLSA en vertu du règlement 6.3.1 peuvent demander à la doyenne ou au doyen de la faculté responsable du programme d'étude la permission de répondre à leurs évaluations en anglais sauf celles qui concernent les cours de langue. Alors ça on peut le faire pour la première année et finalement, vous avez dans le 6.3.4 une

clause supplémentaire qui dit que le décanat peut autoriser une année supplémentaire de cette particularité. Ça nous amène finalement au 6.4, les exigences d'anglais où là on dit dans le 6.4.1 tous les programmes de 1^{er} cycle comprennent 3 crédits obligatoires d'anglais, soit le cours d'anglais 1022 ou un autre cours d'anglais de niveau supérieur par lequel la personne répond et on renvoie à l'OFG-9. Et le 6.4.2 c'est surtout du nettoyage. Alors vous voyez qu'il y a une foule de petits changements. Il y a cette idée du 1006 qui est remplacé par deux nouveaux cours et la possibilité de faire seulement la première moitié du 1006. Alors voilà monsieur le président un sommaire des changements proposés.

Président d'assemblée : Merci. Questions ou commentaires sur le projet de modification du règlement sur les exigences linguistiques? Mr. Clarisse, allez-y.

Clarisse : Je pense que c'est un très bon projet, mais j'ai tout de même une proposition d'amendement parce que je comprends qu'on recherche l'excellence en français au niveau de l'Université de Moncton et je l'approuve tout à fait, par contre je me disais que si, et je fais référence à l'Article 6.2.5 à la page 12, si un étudiant satisfait ou une étudiante satisfait et au test de français et à la communication écrite qui est approuvée, je me demande pourquoi on ne lui laisse pas choisir un cours au choix plutôt que de lui imposer un cours de la Faculté des arts et des sciences sociales. Ça serait un peu plus de flexibilité pour le programme de l'étudiante ou de l'étudiant et ça serait un peu plus en adéquation avec sa liberté de suivre aussi. Quand j'ai posé cette question, on m'a répondu que ça concernait un nombre restreint d'étudiants qui n'empêche on peut faire des règlements pour un nombre restreint d'étudiants et aussi l'autre contre-argument qu'on m'avait donné, mais qui était assez faible de mon point de vue et je pense que c'est important de laisser l'opportunité aux étudiants et aux étudiantes de choisir les cours qui sont bons puisque dans la pratique on a ces choix-là, les étudiants préfèrent rester dans le cours de niveau inférieur plutôt que de prendre un cours de niveau supérieur, c'est ce qu'on m'a donné comme information à la faculté. Donc je proposerais l'amendement de transformer le 6.2.5, si je suis supporté par quelqu'un, au lieu de la phrase qu'elle doit remplacer par un autre cours choisi à même une liste établie par la Faculté des arts et des sciences sociales, je lirais qu'elle doit remplacer par un cours au choix.

VRER : Alors pour le bénéfice des membres du Sénat, il faut savoir que M. Clarisse siège au CPR et nous avons eu cette discussion-là avant.

Clarisse : Oui, je suis consistant.

Président d'assemblée : Donc vous faites un amendement. Alors l'amendement ici c'est que cette dernière phrase à 6.2.5 dans le règlement proposé, plutôt que dire qu'elle doit remplacer par un autre cours choisi à même une liste établie par la Faculté des arts et des sciences sociales, on dit plutôt qu'elle doit remplacer par un cours au choix. C'est ça votre amendement?

Clarisse : Oui.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui appuie? M. Rand, vous appuyez ça, parfait. Alors sur l'amendement et sur l'amendement seulement, est-ce qu'il y a des gens qui veulent intervenir sur cette notion-là? Numéro 7, Mme Fortin.

Fortin : Je veux juste faire remarquer que l'amendement qui est proposé contrevient à l'Article 6.1.1 qui précise qu'un étudiant doit compléter 6 crédits obligatoires de français. M. Clarisse, voulez-vous clarifier votre amendement?

Clarisse : On pourrait compenser cet Article 6.1.1 en disant contient normalement 6 crédits.

Président d'assemblée : Vous affaiblissez beaucoup 6.1.1 qui est un élément clé du règlement, il faut faire attention. Ce n'est pas que c'est irrecevable, mais la conséquence est lourde par ailleurs dans le règlement que de faire ça juste dans un amendement de passage comme ça. Mais ici ce qu'on dit c'est que cette personne-là qui est exemptée d'un de ses cours de français doit prendre un autre cours au choix et si elle prend un cours un autre cours au choix qui est autre qu'un cours FRAN, dans ce cas-là 6.1.1 ne fonctionne plus parce qu'on n'aura pas les 6 crédits de français.

Clarisse : C'est pour ça que le terme normalement est exceptionnel. La norme est 6 crédits au moins au minimum, mais exceptionnellement il pourrait y avoir des exemptions.

Président d'assemblée : À moins qu'on en formule votre amendement comme une dérogation. C'est-à-dire qu'on dise nonobstant à l'Article 6.1.1 et qu'on continue. Ça veut dire en faisant de cette façon-là, seules les personnes qui auront l'exemption pourront obtenir un diplôme sans avoir fait 6 crédits de français.

Clarisse : Ça me va.

Président d'assemblée : C'est ce que ça veut dire. Donc on inclut un nonobstant l'Article 6.1.1, etc. Vous comprenez? Mr. Rand, vous avez appuyé, vous êtes d'accord avec ça? Oui. M. Thibault, numéro 34.

Thibault : C'est ce que je voulais proposer un nonobstant pour ça. C'est un projet qui vient de la RVD si je me souviens bien.

Président d'assemblée : Oui, tout à fait, développé en grande partie avec le concert du secteur langue de la Faculté des arts.

Thibault : Moi j'avais pas porté attention à cette partie de phrase-là du 6.2.5. L'amendement qui est proposé par M. Clarisse me paraît tout à fait raisonnable puis je comprends bien la réserve qui a été évoquée par rapport au règlement 6.1, mais le nonobstant à mon avis règlement le problème et me paraît tout à fait cohérent.

Président d'assemblée : Les grands esprits se rencontrent. Mme Auger.

Auger : En tant que conseillère académique de mon secteur et de plusieurs secteurs aussi à Shippagan et ayant vu cette liste aussi, de mémoire la liste qu'on prend pas seulement des cours FRAN. Est-ce exacte?

Président d'assemblée : On dit que oui, il y a de la littérature de la linguistique et toutes sortes d'autres choses. On est quand même dans le secteur des langues, mais pas nécessairement seulement que des cours FRAN.

Auger : Juste pour préciser le 6.1.1 quand on parle de 6 crédits obligatoires de français, c'est pas seulement les sigles FRAN, on inclut linguistique, littérature, tout ça?

Président d'assemblée : C'est une question d'interprétation. Je pense que le sens de 6.1.1 c'est que l'étudiant fait 6 crédits cours FRAN en tant que tels pour diplômer et c'est là que les 6 crédits sont définis comme soit 1500-1600 ou un cours FLSA correspondant.

Auger : Donc moi si je suis exemptée de 1600 et j'ai 6 crédits de français à prendre FRAN, faudrait que j'aurais un autre sigle FRAN pour combler ces 6 crédits-là. Je pourrais pas prendre philo, linguistique ou autre.

Président d'assemblée : Si vous parlez de l'état du règlement actuel.

Auger : Mais là il va rester pareil si on parle à 6.6.6 actuellement. C'est juste une précision.

Président d'assemblée : Je crois que l'intention est justement de ce que l'on propose c'est de modifier ce dont vous parlez. C'est de faire en sorte que lorsque l'étudiant est exempté du cours 1500, que le remplacement ne se fait plus par une liste dorénavant, mais par un cours au choix, et ça c'est une exception particulière qui déroge à 6.1.1.

Auger : Et le cours au choix juste pour être certaine que je comprends, le cours au choix serait toujours en FRAN ou on l'ouvre à tous?

Président d'assemblée : Cours au choix peut être n'importe quoi pourvu que l'étudiant a le préalable. Ça va? Je n'ai plus d'autres demandes pour l'instant, nous sommes toujours au débat sur l'amendement, je vous rappelle ça on est toujours en train de parler de cet amendement-là. Alors s'il n'y a plus de discussion, nous sommes peut-être prêts à voter. Pour vous rappeler ce qui est prévu c'est que la dernière phrase le 6.2.5 qui commence par : qu'elle doit remplacer par un autre cours choisi etc., soit remplacé par : nonobstant l'Article 6.1.1 qu'elle doit remplacer par un cours au choix. On s'entend que c'est ça l'amendement? Alors sur l'amendement j'appelle le vote. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 25 en faveur, 7 contre, c'est adopté à la majorité. Nous avons donc un projet de règlement amendé et nous revenons sur la question principale qui est le projet qui vous est recommandé dans la colonne de droite. Sur ça c'est bel et bien M. Lecompte, personne a appuyé votre bouton.

Lecompte : Non, mais je pense que ce qui s'est passé tantôt c'est que j'avais appuyé en même temps que Olivier puis ça été considéré comme une réaction à l'amendement, mais c'était une question.

Président d'assemblée : Faut croire qu'on l'aime mieux que vous, c'est lui qui est passé en premier.

Lecompte : C'est juste que j'avais des commentaires sur 6.2.2 et 6.2.3. Il n'y a pas de critère pour définir qu'est-ce qui est faible alors que dans un point comme 6.2.4 il y a un critère comme la lettre A minimum qui est un critère objectif pour savoir si la personne change, mais pour la question de faible, il n'y a pas de critère objectif donc je me demandais est-ce qu'il faudrait avoir un critère objectif pour définir qu'est-ce que...

Président d'assemblée : Il n'y a pas de critère objectif au règlement, mais il y a un critère objectif dans le test de classement et c'est le test de classement qui lui détermine si l'étudiant est dans les normes faibles ou très faibles. Le critère évidemment c'est un renvoi au test de classement essentiellement. Est-ce que ça répond votre question?

Lecompte : Merci, c'est bon.

Président d'assemblée : Autre chose sur le règlement? Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention, j'imagine que ça veut dire que nous sommes prêts à procéder. Si c'est le cas dans ce cas-là j'appelle le vote sur la proposition principale. Allez-y. J'arrête le vote et c'est 32 en faveur, aucun contre. C'est adopté à l'unanimité tel qu'amendé. Ça règle le deuxième point 9.

9.3 Modification du règlement 23.13 – Étudiante ou étudiant ayant une incapacité.

Président d'assemblée : Maintenant on passe à la modification du règlement 23.13 qui porte sur étudiante ou étudiant ayant une incapacité. Je passe la parole au VRER.

VRER : Merci monsieur le président. Je vous invite à aller à la page 17 du rapport où se trouve le texte de la proposition qui se lit comme suit : que le Sénat académique accepte les modifications proposées au règlement universitaire 23.13 – étudiante ou étudiant ayant un handicap et j'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Vous en faites la proposition. C'est appuyé par M. Francis LeBlanc. Voulez-vous nous dire quelque chose?

VRER : Très très rapidement à la page 19, vous avez dans la colonne de gauche le règlement 23.13 dans sa forme actuelle et dans la colonne de droite le règlement proposé. Essentiellement, on veut faire des changements très très mineurs pour que le vocabulaire respecte la Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick. Alors vous voyez qu'on remplace le mot handicap par une incapacité. Il y a un petit peu de nettoyage du texte, mais c'est essentiellement ça ici. Voilà.

Président d'assemblée : J'ai une demande d'intervention de M. Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Je vais exprimer, ça n'a rien à voir avec ce dossier-là en particulier, mais un agacement. Pourquoi on profite pas de l'occasion si on veut être cohérent pour remplacer l'étudiante ou l'étudiant par ce qu'on fait par ailleurs, la personne étudiante qui m'agace beaucoup comme formule, mais il y a d'autres dossiers dont on parlait tout à l'heure où on a fait ce changement-là. Là on le fait pas. Est-ce qu'il y a une cohérence ou une logique que je n'ai pas discernée dans ça.

Président d'assemblée : Non, il n'y a pas de logique à discerner, je ne pense pas. Tout simplement que le projet de règlement n'a pas été nettoyé sur cette particularité-là. Madame la secrétaire générale, allez-y.

Secrétaire générale : Je peux-tu faire du pouce là-dessus. Est-ce qu'on peut comme Sénat prendre une position sur les règlements universitaires dans l'ensemble pour faire le nettoyage de A à Z si vous voulez donner le mandat aux gens qui font le répertoire cette année puis on pourrait juste tout le corriger de A à Z dans tous les règlements et on aurait quelque chose de cohérent dans tous les règlements. On pourrait le faire.

Président d'assemblée : On est sous une considération d'une autre proposition, mais je vous entends tout à fait. Réglons la proposition principale et je reviendra là-dessus, mais je pense que c'est une porte qu'on peut ouvrir dans le contexte où on est quand même sous le rapport du Comité des programmes, je vous rappelle ça. Traitons du projet de règlement tel qu'il est là pour l'instant et gardons cette autre question-là en tête pour l'après si ça vous dérange pas. Sur le projet de règlement en tant que tel, est-ce qu'il y aurait d'autres interventions ou questions sur ce qui est proposé? Je n'ai pas de demande, j'entends personne alors si c'est le cas, je vais tout de suite vous demander de passer au vote. Allez-y maintenant. J'arrête le vote et c'est 32 pour, aucun contre. C'est adopté à l'unanimité. Je reviens sur l'autre suggestion qui a été faite. Essentiellement, si j'ai bien compris, on voudrait une résolution omnibus qui remplacerait partout au règlement l'expression étudiante et étudiant, dans certains cas ou étudiant, par personne étudiante. Est-ce que c'est ça l'intention de faire un nettoyage de texte malgré que je remarque que le doyen m'a dit que c'était une expression qui l'agaçait. Il y a peut-être une décision là aussi à prendre, pas sur votre agacement, mais à savoir qu'est-ce qu'on veut faire avec ça. M. Thibault, vous voulez la parole? Je vous la donne.

Thibault : Sans parler de mon agacement tant que tel, je pense qu'on a déjà puis on l'a noté dans certains dossiers aujourd'hui la difficulté à avoir, je dirais, une attitude ou une politique cohérente sur la féminisation. Là on veut aller dans un langage non genré, je n'ai pas de problème avec ça, mais personne étudiante ça me paraît extraordinairement byzantin comme formule puis avant qu'on procède à un nettoyage général, je me demande s'il y aurait pas lieu d'avoir une réflexion sur les thèmes qu'on voudrait utiliser.

Président d'assemblée : Je suis un peu de votre avis aussi. Faire des modifications de règlements abrupt au point comme ça sans réflexion ça peut être un peu hasardeux.

Thibault : M. Mbarga n'est pas là, mais peut-être que ça serait au Conseil de la langue français.

Président d'assemblée : Je peux ajouter un petit complément. Je sais que toute cette question-là nous est venue en partie d'un dossier qui était à la RVD sur le règlement du 1^{er} cycle pour la même question que l'on vient de traiter aux cycles supérieurs et qu'à ce moment-là quelqu'un avait parlé à la Commission des droits de la personne et c'est l'expression qui avait été recommandée, mais il y a eu des rencontres avec la commission depuis et la commission elle dit on n'a pas vraiment recommandé ça. Cette supposée recommandation-là était la prémisse de toute la chose donc ça mérite qu'on retourne et qu'on y repense je crois dans le contexte, mais c'est quelque chose à prendre en note comme étant quelque chose à réfléchir et si on doit y réfléchir en fait, si on le fait, il faut modifier un des articles de l'article premier du règlement qui définit étudiant et le redéfinir comme personne étudiante si jamais on veut le faire. Donc ce n'est pas quelque chose d'anodin. J'aurais plutôt tendance à le prendre en note et à revenir et le faire séance tenante si ça ne vous dérange pas. Le Sénat va noter cette question-là y compris l'inconfort, on va noter tout ça et on fera peut-être un travail de RVD et on reviendra avec un projet éventuellement. Ça vous va ça? Monsieur le recteur, allez-y.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Moi je ferais la suggestion qu'on saisisse du dossier également le Conseil de la langue français et le service des communications qui a aussi développé des normes en la matière donc il faut qu'il y ait une harmonisation sur ces questions-là. Merci de ne pas agir séance tenante, je pense qu'il faut prendre juste un peu de recul puis avoir une approche qui se tient.

Président d'assemblée : Oui, ce n'est jamais une bonne idée de faire de la cuisine en réunion, je suis d'accord. Donc c'est noté, mais on y reviendra en tant que tel.

9.4 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Là-dessus je vous amène au prochain point sous le Rapport du Comité des programmes qui est tout simplement les résolutions transmises pour information. Comme vous savez, le Comité des programmes peut prendre un certain nombre de décisions qui s'arrêtent là et qui n'ont pas à être ensuite avalisées par le Sénat académique, mais il nous en fait rapport en tant que tel. Est-ce que le VRER veut nous dire quelque chose?

VRER : Peut-être tout simplement mentionner le fait qu'effectivement vous avez ici une liste de 34 résolutions qui ont été adoptées au cours des trois dernières rencontres du Comité des programmes. Ça touche, comme vous voyez, des modifications de profils, la création de cours, des modifications, des abolitions. Ça touche aussi les banques de cours et quelques autres recommandations qui rentrent dans aucune de ces catégories. Alors je peux répondre à des questions s'il y en a à ce sujet.

Président d'assemblée : Si vous avez des questions ou commentaires sur les résolutions qui nous sont transmises pour information, vous pouvez le faire maintenant. Je n'ai pas de demandes d'intervention pour l'instant donc j'imagine que ça veut dire qu'il y n'y pas de questions pour le VRER à cet effet. Parfait. C'est tout simplement un constat que l'on fait qu'on a reçu cette information du Comité des programmes. Nous sautons maintenant un peu plus loin et je regarde l'heure, je vois qu'il est 14 h 22 et je ne sais pas si à un moment donné on verra il y a lieu de prendre une pause ou non, je jugerai ça un peu à l'évolution des choses et où on sera rendu.

11. Nominations

11.1 Comité d'appel du Sénat académique (Doyen suppléant : Y. Bourgeois*)

Président d'assemblée : Nous avons déjà réglé le point numéro 10 aussi en traitant du rapport du Conseil de la langue française et nous en arrivons directement au point numéro 11 qui sont les nominations. Et vous avez aussi reçu un document dans votre liasse de la journée qui fait état de nominations à être faites. Dans ce cas-ci c'est une nomination qui doit être faite au Comité d'appel du Sénat académique, c'est pour remplacer Yves Bourgeois qui est démissionnaire du comité en fait et qui siège en tant que doyen suppléant. Donc si vous regardez le document qui vous a été remis en tant que tel qui parle de comité relevant du Sénat académique, vous avez une description du Comité d'appel du Sénat académique qui est là, sa nature, son mandat, etc., et vous verrez en tableau un peu plus loin la composition du comité. Vous pourrez constater qu'il y a une personne qui siège en tant que doyen, c'est la personne qui siège en premier lieu c'est Sébastien Deschênes qui siège pour les doyens et doyennes, et il y a deux personnes qui sont suppléants-suppléantes, dans ce cas-ci c'est Jean-François Thibault et Yves Bourgeois. Donc c'est un de ces suppléants qu'il faut remplacer aujourd'hui. La personne doit être doyenne ou doyen, ça c'est une des choses de la qualité, mais ça peut être n'importe quel parmi les doyennes et doyens à la table qui ne sont pas évidemment déjà membres du comité. Sur ça, est-ce que je vais directement à l'appel de candidatures? Mr. Thibault, vous voulez parler? Allez-y.

Thibault : Est-ce que je me trompe, mais l'an dernier on n'avait pas décidé que pour le Comité d'appel, tous les doyens et doyennes, non?

Président d'assemblée : On a fait ça pour les étudiants. Tous les étudiants et étudiantes sont membres d'office suppléants. On l'a pas fait pour les décanats que je sache. Je sais pas si vous seriez populaire chez vos collègues si vous le recommanderiez aujourd'hui. J'ai une autre demande de Mme Auger.

Auger : Est-ce qu'on est dans les propositions?

Président d'assemblée : Vous pouvez aller.

Auger : Pierrette Fortin.

Président d'assemblée : Vous recommandez que Pierrette Fortin soit doyenne suppléante, qui n'est pas éligible on me dit parce qu'elle a déjà fait un mandat et il y a une période d'exclusion avant qu'elle puisse revenir. Tant pis, c'est comme ça. J'ai Mme Fortin elle-même pour dire qu'elle ne peut pas. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Vous pouvez aussi vous auto-recommander, c'est permis. Alors une doyenne ou un doyen suppléant au Comité d'appel. Vous proposez Nathalie Carrier. Est-ce que Nathalie Carrier accepterait? Mme Carrier dit oui, parfait. Est-ce qu'il y a d'autres propositions de candidatures? Je fais un deuxième appel, d'autres candidatures? Une troisième et dernière fois, est-ce qu'il y a d'autres candidatures? Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures, Mme Carrier est élue doyenne suppléante au Comité d'appel. Merci Mme Carrier. Nous avons réglé le point 11, il y a rien d'autre à régler sur le point 11.

12. Consultations – Poste de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Président d'assemblée : Le point 12 est aussi réglé, nous avons fait ça cette avant-midi.

13. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Nous en sommes maintenant au point 13, le rapport du recteur et vice-chancelier alors je vous cède la parole, allez-y.

Recteur et vice-chancelier à l'intérim : Merci beaucoup monsieur le président. Tout d'abord comme l'a souligné la sénatrice Surette d'entrée de réunion, je tiens à souligner c'est aujourd'hui la Journée internationale des femmes. Une journée comme celle-ci c'est une journée importante, ça nous permet de poser un regard rétrospectif. 2019 notamment ça marque le centième anniversaire de l'obtention du droit de vote des femmes au Canada, mais à l'échelle fédérale. Le Canada étant ce qu'il est, il y a des variations ensuite selon les différentes provinces. Il faut se rappeler qu'au Québec à titre d'exemple c'est 1940, si ma mémoire est bonne, donc il y a pas si longtemps en fait d'une certaine manière. La journée d'aujourd'hui c'est aussi l'occasion de poser un regard prospectif et d'engager encore une fois une conversation sur des choses qui devraient être importantes pour nous toutes et nous tous notamment ici à l'université, l'égalité et l'équité des genres, des questions très concrètes comme la santé reproductive, la pauvreté chez les femmes, etc. Je souhaite aux personnes femmes comme dirait le doyen de la Faculté des arts et sciences sociales, je vous souhaite à tous, si vous le permettez, que j'élargisse en fait parce que je pense que c'est une journée qu'est la Journée internationale des femmes, mais c'est une journée qui nous invite nous les hommes également à participer à cette réflexion. Donc bonne journée. J'en reviens aux éléments plus concrets de mon rapport, il y a peut-être trois éléments sur lesquels je veux prendre quelques instants pour vous entretenir. Premièrement peut-être le sujet de l'heure d'une certaine manière, du moins pour les administrateurs de l'université c'est celui du prochain budget provincial. Comme vous le savez, la province va déposer son budget le 19 mars prochain. Je vous rappelle qu'on est en présence d'un nouveau gouvernement qu'on ne connaît pas encore beaucoup. Quand on prend connaissance de la plateforme électorale de ce nouveau gouvernement, on se rend compte qu'ils avaient vraiment pas beaucoup d'éléments à dire au sujet du post-secondaire, mais véritablement très peu. Donc de ce point de vue-là il y a une zone d'incertitude à l'égard du financement des universités plus spécifiquement. Depuis l'arrivée en poste du nouveau gouvernement, j'ai mis pas mal d'énergie pour essayer de bâtir des ponts donc j'ai eu des rencontres notamment à deux reprises avec le sous-ministre de l'éducation post-secondaire, Trevor Older. J'ai eu deux rencontres aussi avec le ministre responsable de la francophonie, Robert Gauvin. Dans les deux cas, chacun des ministres est venu ici notamment sur le campus à Moncton. M. Older s'est rendu aussi au campus d'Edmundston. Je me suis déplacé aussi au moment des consultations pré-budgétaires pour rencontrer le ministre Ernie Steeves en d'autres mots pour prendre le bâton pèlerin et de développer une démarche qui est très pédagogique qui est dans notre cas, compte tenu de la configuration du gouvernement, rappeler un, qu'on existe, deux, qu'on est une université francophone, trois, qu'on a une mission qu'est particulière, qu'on a un caractère généraliste qu'il faut tout à fait maintenir, qu'on dessert une population étudiante et une population en général qui a ses traits de particularité également. Donc c'est tout un travail de pédagogie, mais je pense que c'est un travail qui est important de faire. Par ailleurs, c'est aussi de rendre contemporaine et actuelle l'image que l'on a de l'Université de Moncton donc une université d'enseignement, mais comme on en a parlé tout à l'heure aussi, une université de recherche donc visite de laboratoires de recherche, sensibilisation au sujet des différentes facettes de la recherche puis plus globalement, sensibilisation à l'apport que tout ceci amène au Nouveau-Brunswick, à sa société, à son économie. Donc tout ce travail-là de base il est fait. Globalement ce que je peux vous dire c'est qu'à cette étape-ci, on n'a pas beaucoup d'indication par rapport où se situera le gouvernement du point de vue du financement des universités. On croit comprendre qu'il y aura peut-être pas de bouleversement majeur et que les termes du protocole d'entente qui ont été signés avec le précédent gouvernement seront respectés. Moi ça été un élément que j'ai réitéré à plusieurs reprises. J'ai réitéré aussi le fait que du point de vue de l'accessibilité aux études qui est une priorité pour l'Université de Moncton, les dernières mesures qui ont été mises en place par le gouvernement précédent semblent avoir donné des

résultats positifs, je parle du programme de gratuité et je parle du programme de réduction des droits de scolarité donc ces deux programmes-là. Et j'ai plaidé en faveur du fait qu'on doit se laisser le temps dans une bonne perspective de gestion, d'étudier l'impact de telle politique publique, de ne pas immédiatement renverser la cadence et là-dessus, les étudiants ont envoyé également le même message. J'ai plaidé aussi pour l'importance de maintenir le financement qu'on a sur des thématiques particulières, je pense notamment au financement qui nous permet d'intervenir dans des matières d'appui à la réussite, de santé mentale et plus globalement du financement qu'on a dans le cadre d'une contrepartie pour les langues officielles. Donc il y a beaucoup de travail de lobbying qui a été fait. Le ministre du postsecondaire a une vision somme toute intéressante des universités au sens où pour lui oui les universités doivent être connectées sur le marché du travail, mais les universités sont aussi un lieu d'analyse, de développement de la pensée critique de réflexion donc il y a un équilibre dans la compréhension des choses de la part de notre ministre. On va espérer que cette vision équilibrée des choses puisse cheminer jusqu'à la table du ministre des finances et éventuellement à la table du Conseil des ministres quand les derniers arbitrages seront pris à cet égard-là. Donc il y a du travail à faire avec le nouveau gouvernement et je pense qu'il y a des zones sur lesquelles on peut travailler. Le gouvernement a une priorité notamment à l'égard de la main-d'œuvre, des besoins en main-d'œuvre et une partie de la solution à son point de vue c'est l'immigration et là je pense qu'on a une porte intéressante pour nous comme université pour montrer qu'on est déjà un atout pour la province et que comme université, on a déjà une proportion importante de notre population étudiante qui nous provient de l'international et qu'on peut devenir un allier là-dessus à condition d'avoir les moyens appropriés par contre pour bien faire notre travail. Donc c'est le premier volet sur lequel je voulais vous entretenir brièvement. Le deuxième volet est aussi un volet qui a des signes de piastres dedans. Le travail de recteur est très varié, mais à certains moments on dirait qu'il y a certaines considérations qui prennent le dessus sur d'autres, mais cette fois-ci c'est dans une autre perspective. Je vais encore vous parler de la campagne financière parce que le portrait évolue et il évolue toujours bien. Je veux vous inviter à une annonce importante le 20 mars prochain où on va dévoiler l'atteinte d'un nouveau palier dans le cadre de la campagne financière. Nous sommes dans une étape de sollicitation active de donateurs et de donatrices majeurs. Tout à l'heure j'ai eu le plaisir d'annoncer à la directrice de la bibliothèque qu'on a obtenu un don d'un million de dollars qui sera annoncé un peu plus tard pour les études acadiennes à l'Université de Moncton. Il y a d'autres projets tout de suite qui sont en pourparlers avec des donatrices et des donateurs et je peux vous assurer sur une chose c'est qu'ultimement, c'est toujours la volonté de la donatrice ou du donateur de diriger le don là où il ou elle le souhaite, mais par contre je ramène constamment les priorités de l'université et j'essaie toujours de faire en sorte qu'on puisse connecter sur aussi nos projets et nos besoins. À titre d'exemple, on a adopté ce matin un nouveau doctorat, bien je peux déjà vous dire que j'ai rencontré un donateur en début de semaine puis je me suis permis de lui en parler avant même que le projet soit adopté ici au Sénat académique parce qu'il y avait une avenue là qui pourrait peut-être être intéressante pour le financement d'un doctorat comme celui-là. Donc campagne majeure, je vais vous le dire tout de suite, on annoncera pas 50 millions. Il y a encore beaucoup de travail à faire, mais il y a une belle progression donc je vous invite à être présent. Le dernier élément dont je veux vous parler c'est le plan de travail 2019-2020 de l'équipe de direction. Pour mémoire je vous rappelle que quand je suis arrivé en poste l'année dernière, avec les membres de l'équipe de direction tout de suite on est arrivé à la conclusion qu'il y avait un risque dans une période d'intérim. C'était le risque que d'adopter une position attentiste, c'est-à-dire ah il y a quelqu'un d'autre qui viendra plus tard donc on va se contenter de faire avancer les choses tranquillement. On avait tous la volonté à l'équipe de direction de s'assurer qu'il fallait continuer à progresser, continuer à vous permettre de faire cheminer vos projets respectifs et amener encore une fois l'université à un autre niveau. Donc on s'était doté l'année passée un plan de travail qu'on avait ciblé sur une année parce que l'intérim devait se terminer après 12 mois. Là l'intérim s'est prolongé donc on a refait le même exercice cette fois-ci. Encore une fois on est en train d'identifier des actions qui nous sortent un peu du quotidien qu'on sent qu'elles ont le potentiel d'apporter des transformations, parfois des transformations qui se font moins importantes que d'autres, mais quand même qui nous amènent toujours dans une dynamique de changement. Alors on a passé pas mal de temps, les membres de l'équipe de direction ensemble dans les deux derniers jours à faire cette réflexion-là. On a un nouveau plan qu'on pourra vous présenter dans les prochaines semaines où vous pourrez voir un petit peu quelles seront les priorités sur lesquelles on souhaite travailler dans la prochaine année et des priorités qui sont liées aussi à la lecture qu'on fait de la situation en fonction des dossiers que vous nous avez indiqués aussi dans les différentes instances, que ce soit la RDD ou dans les autres forums, des dossiers qui seront prioritaires. Donc je pourrai revenir là-dessus lors d'une prochaine rencontre du conseil. Alors voilà ce sont les très grands éléments à plus haut niveau que je pouvais vous livrer dans ce volet Rapport du recteur.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce que vous avez des questions pour le recteur? M. Coulibaly, numéro 25.

Coulibaly : Merci monsieur le recteur pour cette présentation de sorte de bilan. J'aimerais savoir quand est-ce qu'on pourra bénéficier des retombées de la campagne. Est-ce que c'est dans quelques années encore ou c'est à court terme?

Recteur et vice-chancelier par intérim : La réponse elle est variée en réalité. Tout dépend du mode de dons qu'a choisi la donatrice ou le donateur. À titre d'exemple, je vais me référer encore une fois à la bonne nouvelle pour les études acadiennes. Dans ce cas-là l'instance qui a choisi de faire le don souhaite que les fonds soient dépensés immédiatement, qu'ils ne soient pas placés dans un fonds de dotation où ce sont

uniquement dans ce contexte-là les revenus qui peuvent être utilisés. Par contre si un donateur choisit de verser son don dans un fonds de dotation, et si en plus ce donateur ou cette donatrice choisit d'étaler ses versements sur dix ans, ça veut dire que là l'échéancier est beaucoup plus long avant qu'on puisse bénéficier des retombées du don. Donc tout dépend de comment la, je vais utiliser la personne donatrice, c'est contagieux cette affaire-là. J'essaie de bien faire les choses, mais là ça devient compliqué parce que je ne veux pas non plus donner trop d'indices sur la provenance du don, mais tout dépend des intentions au point de départ et comment ça se traduit au moment du don.

Président d'assemblée : Mme Levesque, numéro 17.

Levesque, M. : Je voulais juste une mise à jour sur le dossier des examens pour les infirmières. La position que l'université a prise par rapport à l'Association des infirmières.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Un commentaire Mme Levesque que vous voulez que je donne?

Levesque, M. : Une mise à jour parce qu'il y a eu une position de ____.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Le point de départ a été la publication d'une lettre de l'AINB qui était une réponse au commissaire aux langues officielles donc vous avez constaté que nous comme université, on a pris une position publique qui je l'espère a été perçue comme étant forte parce qu'elle se voulait forte. On a déploré qu'à nouveau l'AINB remettre en question la qualité de notre programme d'étude, remettre en question différentes facettes aussi de ce programme d'étude que ce soit le corps étudiant, le corps professoral. Donc on a réitéré la qualité intrinsèque de notre programme et pour nous, l'illustration de la qualité intrinsèque de notre programme c'est le fait qu'on a reçu l'accréditation par cette même organisation. Depuis ce temps, moi je suis allé en compagnie de la doyenne notamment rencontrer les membres de l'école réseau de science infirmière donc impliquant les personnes des trois campus pour avoir une conversation puis essayer de voir peut-être à partir de ce moment-ci la suite des choses. Il y a encore des différentes avenues, mais je vais être honnête avec vous. Par exemple les possibilités de faire bouger les choses commencent à se réduire. Est-ce que le gouvernement provincial va accepter de dessaisir un ordre professionnel de sa responsabilité de choisir comment va s'établir le droit de pratique, je veux dire poser la question c'est y répondre. Je crois que non. Est-ce qu'il peut y avoir une pression suffisamment forte au sein de l'organisation elle-même, au sein de l'AINB pour faire changer les choses, peut-être que oui. De mon point de vue, le vrai pouvoir il est là. S'il y a une mobilisation dans la profession infirmière au sein de cette organisation-là qui dit on représente un poids significatif au sein de l'organisation et notre voix peut être entendue, là il y a une possibilité de faire changer les choses. Le vrai pouvoir il est là. Ultimement par contre, il faudra peut-être aussi en quelque part dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, prendre acte du fait, puis on n'a pas encore la réponse maintenant parce qu'on n'a pas encore des informations relativement au renouvellement ou non du contrat avec NCLEX, mais s'il y a effectivement renouvellement du contrat avec NCLEX, il faudra peut-être aussi nous-mêmes comme université commencer à transformer notre manière d'envisager les choses puis peut-être là on devra examiner d'autres avenues y compris en regardant plus spécifiquement ce qu'on fait nous-mêmes ici. Est-ce qu'il y a des ajustements qu'on est capable d'apporter pour réduire l'écart et sans entrer dans les détails parce que ce type d'information-là est encore confidentiel, mais je peux quand même vous dire que l'écart est en train de se réduire entre les premiers résultats 2015 et 2016 qui étaient très catastrophiques et les tous derniers résultats, l'écart est en train de se réduire de manière significative et d'autre part, il y a un autre élément qui demeure aussi. C'est qu'ultimement ce qu'on constate c'est que nos étudiantes et étudiants finissent par réussir. Ce qui les distingue tout de suite c'est qu'il faut qu'ils passent l'examen plus souvent que les anglophones. Donc c'est ça la situation, mais ça reste un dossier qui est préoccupant pour la réputation de l'université. Je termine par contre là-dessus. Moi je considère que pour la réputation de l'université c'est peut-être le type de dossier ou tout en réaffirmant nos positions de manière très forte sur le principe, il va peut-être falloir aussi trouver des manières de travailler avec cet ordre professionnel-là qui disparaîtra pas dans six mois, qui va demeurer là et qui va venir nous accréditer dans quelques années. Donc il faut naviguer à travers ceci. C'est qu'on a essayé de faire comme position. Oui on tente d'être très clair, mais moi je choisis les batailles que j'entreprends parce que ce qui compte c'est gagner la guerre ultimement.

Président d'assemblée : Parfait, ça va. Est-ce qu'il y a d'autres questions pour le recteur? M. Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le recteur. Une question parce qu'il me semble qu'il y a un projet de refonte du site web de l'université si je ne me trompe pas. Est-ce qu'il serait possible d'avoir une mise à jour ou une date prédictive quand est-ce que ce nouveau site web serait effectif?

Recteur et vice-chancelier par intérim : Septembre 2019.

Clarisse : Merci.

Président d'assemblée : C'est clair. Alors autres questions pour le recteur? Pas d'autres demandes d'intervention, ça va. Ça règle le point 13 en tant que tel. Je regarde l'heure, il est 14 h 45. Il nous reste vraiment pas beaucoup de choses à faire. J'ai tendance à vouloir filer à travers plutôt qu'arrêter faire une pause même si ça fait un petit bout de temps que nous sommes assis.

14. Suivi de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs

Président d'assemblée : J'irais directement au point numéro 14 qui est le suivi de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs et je note que l'on a reçu un ébauche du procès-verbal de la réunion du CGV du 8 décembre 2018. Est-ce que vous vouliez dire quelque chose?

Recteur et vice-chancelier par intérim : En fait vous avez eu l'occasion de prendre connaissance du procès-verbal donc si vous avez des questions, il me fera plaisir de les répondre.

Président d'assemblée : Parfait. Avez-vous des questions par rapport à cet ébauche du procès-verbal de la dernière réunion du CGV? Mme Surette, numéro 19, allez-y.

Surette : J'aimerais aller au point 11 à la page 14. C'est le rapport du recteur. Vous parlez de l'infolettre et j'aimerais juste souligner quelque chose qui s'est passé avec l'infolettre que je trouve dommage. Pêches et Océans avec son nouveau centre d'entreprise des sciences a lancé cette année une série de conférences qui avait comme thème les femmes en sciences et la seule conférence qu'on a publicisé à travers l'infolettre c'est la mienne parce que je suis membre de la communauté universitaire. Par contre, on a eu la conseillère scientifique en chef du Canada qui est venue parler à cette série-là, ça pas été diffusé dans l'infolettre et il y en a deux autres, il y en a une qui a eu lieu le 27 février et une autre qui a lieu à la fin mars qui sont aussi des conférences de haut prestige et qui ne sont pas diffusées à travers un outil bien utile. J'en ai parlé au service des communications, on m'a dit que c'est que l'information qui passe dans l'infolettre doit être de l'information qui provient de la communauté universitaire, mais là on parle quand même d'un centre où est-ce qu'on espère qu'il va y avoir un partenariat avec l'université qui touche certainement nos intérêts et c'est important qu'on soit présent dans ces conférences-là. Donc je trouve ça dommage qu'on utilise pas cet outil-là pour des choses comme ça et je saisis le Sénat parce que j'ai déjà saisi le service des communications et il n'y a pas eu de changement donc je me dis qu'il y a peut-être moyen de changer ça. Ça c'était un commentaire.

Président d'assemblée : C'est noté.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci, c'est noté Mme Surette.

Président d'assemblée : J'ai une demande d'intervention de M. Robert Levesque. Allez-y.

Levesque, R. : Petite question rapide à la page 18 à la dernière puce. J'étais content de voir qu'on dit qu'environ 39 % des personnes étudiantes du Nouveau-Brunswick inscrites à temps plein au 1^{er} cycle profitent du programme de gratuité. Je trouvais ça vraiment intéressant sauf que quand on parle du 11 % du programme d'allègement, est-ce qu'on parle du programme d'allègement strictement du gouvernement? C'est toujours du gouvernement ça ici? Je serais curieux de voir parce qu'on donne quand même beaucoup de bourses d'entrée, différentes bourses à l'intérieur même de notre institution. Ici on fait le total c'est 50 % des étudiants qui en bénéficient. À travers de toutes les bourses qu'on donne, c'est quel pourcentage réel des étudiants qui paient le plein moment, par curiosité. Difficile à dire parce qu'on parle parfois des augmentations et ici on prépare le terrain possiblement d'augmenter les taux, mais ce qui m'intéresse c'est si on a une augmentation des taux, faut se le dire qu'il y a déjà 50 % des étudiants que ça les concerne peu ou pas. C'est juste pour avoir un meilleur portrait de la situation.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Je n'ai pas la réponse non plus.

Président d'assemblée : C'est une statistique que je n'ai jamais vu à l'université. Encore là c'est noté par exemple. Elle existe peut-être par ailleurs, mais on l'a pas avec nous ici aujourd'hui. Je vois une demande de M. Rand. Allez-y.

Rand : Merci monsieur le président. Juste une question encore au point 13.1. On mentionne ici on prévoit également une augmentation de 5 % pour les droits de scolarité pour l'année 2019-2020. Je suis quelqu'un qui aime voir des statistiques, numéros, tout ça pour appuyer notre raisonnement et je voulais savoir d'où venait le 5 %. Est-ce que c'est des lacunes des rapports du financement de la part du gouvernement provincial et fédéral etc. C'est un numéro qui vient souligner notre déficit budgétaire, je voulais avoir des clarifications par rapport au 5 %.

Président d'assemblée : J'imagine que vous parlez de ce qui est sous hypothèse utilisée à la page 18 où on parle de 5 % pour les droits de scolarité.

Rand : C'est bel et bien ça, oui.

Président d'assemblée : Donc vous voulez savoir sur quoi est fondé ce 5 % là, d'où ça vient.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Premier rappel, ce que vous avez là c'est un compte-rendu d'un document qui s'appelle les projections triennales donc il s'agit pas du budget. Je pense qu'il faut vraiment faire cette distinction-là, le budget est adopté au mois d'avril. D'autre part, dans la préparation du budget de

l'université, c'est un processus qui se décline en plusieurs étapes donc il s'agit dans un premier temps de faire l'inventaire des besoins, mais aussi au même moment de faire l'inventaire des revenus anticipés, ceux qui sont connus, ceux qu'on estime parce qu'il y a toujours une part d'incertitude. Ultimement il s'agit à cette étape-ci donc à celle où on fait les projections du mois de décembre, il s'agit donc de faire des estimés pour tenter d'en arriver à un résultat qui est un résultat d'équilibre entre les besoins et les moyens dont on disposera. Et quand je dis besoin bien c'est véritablement de s'assurer qu'on ait minimalement ce qu'on a besoin pour offrir une formation de qualité, des services de qualité donc l'ensemble de ces éléments-là versus les différentes sources de revenus que l'on anticipe. Donc à cette étape-là, c'est une démarche qui est générale.

Président d'assemblée : Parfait. C'était une demande de clarification. Je dois quand même préciser qu'ici il n'est pas question de faire ici les débats du Conseil des gouverneurs.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Ça ne me dérange pas de répondre dans le contexte de la question.

Président d'assemblée : Pour être certain qu'on soit clair là-dessus. Mme Surette.

Surette : Je sais que c'est ma deuxième intervention. J'ai deux autres commentaires sur deux points distincts, est-ce que je peux les faire?

Président d'assemblée : Allez-y.

Surette : Le premier c'est à la page 19 encore sur les principes directeurs. Le troisième paragraphe après discussion du Conseil des gouverneurs, on parle de RDCI puis il y a un membre qui veut savoir comment on se classe comme université et dans les récents sondages, l'Université de Moncton fait vraiment bien puis ça serait vraiment important de le dire à nos gouverneurs comment bien on fait. Je pense c'est la revue de l'ACPU, l'Université de Moncton était numéro un dans les universités de petite taille pour le financement public. C'est important, ce n'est pas rien. On dit tout le temps qu'on est bas dans le classement McLean, mais ce n'est pas rien d'avoir le plus grand financement puis on est aussi ceux qui font le plus de progrès au niveau du financement. Ça serait bien de le dire à nos gouverneurs pour qu'ils voient qu'on fait bien pour une université de petite taille et qu'on se compare très avantageusement à d'autres universités dans la province.

Président d'assemblée : Votre commentaire suscite une volonté de réaction de la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Je peux tu vous rassurer que c'était la première réunion de cette membre-là et vous dire que depuis on a eu cette conversation-là avec cette membre-là et ça lui a fait plaisir d'entendre ce commentaire-là que vous êtes en train de dire. On a eu plusieurs conversations avec cette membre-là depuis parce que ça l'a beaucoup intéressée. Je pense que c'était juste l'amener à avoir une petite formation sur...

Surette : Ça me rassure.

Président d'assemblée : Monsieur le recteur voulez-vous ajouter quelque chose.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Les deux commentaires, le premier commentaire plus fondamental. Je vous rappelle que comme ici au Sénat académique, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente un rapport très très exhaustif à chaque année aux membres du Conseil des gouverneurs et puis accorde une place très importante à la recherche et à la démonstration de notre réussite en recherche donc je peux vous rassurer là-dessus. Mon deuxième commentaire c'est qu'il s'agit essentiellement d'un procès-verbal qui tente d'aller capter quelques éléments importants. Ça veut pas dire qu'il n'y a pas eu une réplique par rapport à ce commentaire-là. Rappelez-vous de cet élément-là également.

Président d'assemblée : Ce n'est pas un rapport synoptique.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Mon collègue Samson laisse pas beaucoup passer quand il s'agit de ramener sur la table notre excellence en matière d'enseignement de recherche.

Secrétaire générale : J'en doute pas.

Président d'assemblée : Mme Surette, vous aviez une deuxième question.

Surette : J'ai une deuxième question. C'est à la page 17 le point 12.3. C'est pour le stade qui va avoir un nouveau nom qu'on ne connaît pas encore. J'ai été particulièrement interpellée par la troisième puce, celui où est-ce qu'un membre souligne que les bourses pour les Aigles Bleus masculins sont plus avantageuses que celles pour les Aigles Bleues féminines. Ça m'inquiète quand on parle d'un don si important avec une visibilité qui va être aussi importante que ce genre de choses-là apparaissent ici. Ça m'inquiète, j'aimerais avoir une réaction.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Mme Surette, est-ce qu'il faut croire tout ce qu'on lit ou tout ce qu'on entend.

Surette : C'est écrit compte-rendu.

Président d'assemblée : Quand on dit un membre souligne, c'est pas l'université dit.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Le don qu'on va recevoir va nous permettre de mettre en place le plus gros fonds de bourses pour étudiants athlètes qu'on n'a jamais eu à l'Université de Moncton et toutes les disciplines sportives qui sont associées au stade vont pouvoir en bénéficier. Et donc là-dedans il y a à peu près à part égale des hommes et des femmes. Il y a l'équipe de soccer féminine, l'équipe de soccer masculine à titre d'exemple. Donc il y a ce souci-là qui est constant d'avoir une équité au sein de nos équipes sportives. Je vous donne une illustration de ce souci d'équité. Il y a une année et demie, deux ans peut-être il y a un groupe qui a appuyé la rénovation des vestiaires de l'équipe masculine de hockey parce qu'il y a un groupe d'appui aux Aigles Bleus masculins. L'université a même ses fonds de fonctionnement à rénover le vestiaire des Aigles Bleues, équipe féminine. C'est un exemple, une illustration.

Président d'assemblée : Mais la partie que je retiens c'est le fait que un membre souligne, ce n'est pas l'université qui déclare.

Surette : Oui, mais quand on lit des choses comme ça, on veut des précisions.

Président d'assemblée : La réplique n'est pas là pour expliquer que ce n'est pas vrai par exemple.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Le membre a été rectifié.

Président d'assemblée : Parfait. Mme Surette, ça couvre vos affaires?

Surette : Oui, merci.

Président d'assemblée : Maintenant Gabriel Laplante, allez-y.

Laplante : J'aimerais juste peut-être une information. C'est toujours le point 12.3 sur la résolution en 181208. On dit que le Conseil des gouverneurs accepte de déroger de l'Article 2.4(a) et je me demandais c'était quoi l'Article 2.4(a).

Recteur et vice-chancelier par intérim : Dans la politique d'appellation pour dons de bienfaisance, il y avait eu une évaluation initiale, une approximation initiale du montant de dons qu'on pouvait espérer en fonction du différent type d'infrastructure. Durant plusieurs années, cette politique elle est demeurée très théorique parce qu'on n'a jamais pu attirer un donateur à faire une contribution majeure en retour donc le reconnaître ce don de bienfaisance en nommant un édifice en son honneur. Donc on n'a jamais pu tester notre politique est-ce qu'elle est bonne. On a pu dire par exemple on pense qu'une faculté ça vaut 100 millions, je vais donner un montant fictif, mais quand on va voir des donateurs puis qu'on leur dit la Faculté d'administration de l'Université de Moncton elle est excellente, voulez-vous nous faire un don de 100 millions, on va mettre votre nom sur la faculté, c'est ça le défi. Alors dans ce cas-ci pour la première fois, on a un donateur qui était prêt à le faire, mais c'était un peu en de ça de ce qu'on avait dans notre politique donc ça nous a amenés à constater qu'il faudra éventuellement ajuster notre politique pour être dans le marché. Je reviens à la base. On va quand même vivre un événement historique. On a beaucoup d'édifices sur le campus ici à Moncton, mais ailleurs aussi à Shippagan et à Edmundston qui sont déjà nommés, mais jamais dans notre histoire il y a un édifice ou une structure qui a été nommée pour un don de bienfaisance. Quand vous allez sur les campus des autres universités, c'est quelque chose qu'on voit très fréquemment. Nous on commence donc on espère que ce premier geste-là va nous permettre aussi d'ouvrir des portes. Et des dons comme ceux-là comme je le mentionnais tout à l'heure celui dont on parle ici notamment, c'est un don qui va permettre de créer un fonds de bourse en dotation celui-là pour alimenter les programmes sportifs de l'université qui utilisent le stade.

Président d'assemblée : Parfait. M. Clarisse, c'est votre deuxième intervention, n'est-ce pas. Allez-y.

Clarisse : C'est la première sur ce sujet-là. J'ai intervenu auparavant, mais sur ce sujet-là c'est la première.

Président d'assemblée : Allez-y.

Clarisse : Toujours sur ce dossier-là, je me demandais si le nom du stade est donné à perpétuité ou s'il est donné pour une période donnée. J'ai bien vu l'Article 2.4 qui était donné c'était 2 millions de dollars ou un pourcentage de la valeur ici. La question que je me pose c'est pas que je félicite et j'encourage ces dons ici, mais c'est de se poser la réflexion si on pourrait pas ouvrir et qu'on se ferme pas la porte à avoir dans 99 ans ou 50 ans de changer le nom du stade pour avoir une autre donation ici quoi. C'est juste une réflexion.

Président d'assemblée : Je vous dirais qu'on commence à s'éloigner des considérations du Sénat, on est rendu dans des questions de politique d'attribution de fonds, etc. C'est limite.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Je peux quand même répondre brièvement. La politique prévoit actuellement que c'est à perpétuité, c'est ce que dit la politique.

Président d'assemblée : Mais le débat et la décision c'est une question de...

Recteur et vice-chancelier par intérim : On ne fait pas de débat là-dessus.

Président d'assemblée : Parfait. D'autres questions? Mme Brideau, numéro 6.

Brideau : Merci monsieur le président. C'est probablement pas de question de Sénat, mais j'étais curieuse pour la reconnaissance de l'Université de Moncton envers les autochtones. Est-ce que c'est ça qu'on doit utiliser maintenant? Est-ce qu'il y a une politique pour ça ou une directive?

Président d'assemblée : Vous parlez des déclarations un peu comme celles qu'on fait au début de l'assemblée ici?

Brideau : C'est peut-être pas du tout la place pour demander ça. Pour s'assurer qu'on dit la même chose parce que des fois nous autres on a à le dire.

Président d'assemblée : Madame la secrétaire générale peut-être peut nous orienter.

Secrétaire générale : On a deux textes, on a une version longue et une version courte. La version longue c'est celle qu'on retrouve dans le programme à la collation des grades ça fait que c'est celle qu'on a utilisée. Celle-ci qu'on utilise au Conseil des gouverneurs puis au Sénat aujourd'hui c'est ce qu'on appelle la version courte. Si vous avez des activités par exemple et vous voulez reconnaître le territoire, on vous encourage d'utiliser la version courte.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Je pourrais peut-être par contre en profiter pour en parler 30 secondes de la thématique plus large. Ça ce n'est qu'un élément, c'est l'élément symbolique de notre démarche de réconciliation donc il y a un travail qui est sur le point de commencer dans les prochaines semaines avec les premières nations micmacs en particulier dans un premier temps puis par la suite avec les Maliseets. Donc un travail du côté de l'université qui est piloté par la vice-rectrice du campus d'Edmundston, Madeleine Dubé, et qui se fait aussi avec une représentation professorale et une représentation étudiante qui va se faire avec des représentants de la communauté micmac pour véritablement développer un plan d'action en matière de réconciliation donc aller plus loin que le geste symbolique de la déclaration territoriale.

Président d'assemblée : Parfait. D'autres questions ou commentaires sur l'ébauche du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil des gouverneurs? Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention donc merci monsieur le recteur pour ça.

Recteur et vice-chancelier par intérim : Merci de m'avoir fait revivre le Conseil des gouverneurs.

Président d'assemblée : Ça vous manquait.

15. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 15, nous sommes vraiment dans les dernières choses à faire avant la clôture en tant que telle. Aux affaires nouvelles il y a rien en tant que tel, mais je veux en profiter ici pour faire certains remerciements que le BDS a identifié parce que certain-certaines d'entre nous aujourd'hui en sommes à notre dernière réunion du Sénat académique. Alors je tiens à mentionner et dans l'ordre d'une part Nicolette Belliveau qui est là. Nicolette est étudiante et qui est avec nous depuis un certain temps. Aux personnes qui ont siégé au Sénat académique, on remet un certificat pour les remercier de leurs services à la communauté universitaire. Nicolette a aussi souffert à travers le Comité des programmes. Francis Bourgoïn qui lui aussi termine un mandat en tant que tel qui est avec nous depuis quand même un certain temps aussi, incluant le Comité des programmes lui aussi, tous les comités, Francis les a tous faits à peu près, y compris les comités de la RVD qui ont travaillé sur les projets de règlements que vous avez vu aujourd'hui. Marylou Grondin-Santerre est absente aujourd'hui, mais elle aussi elle termine son mandat et le certificat lui sera remis dans un autre contexte. Camille Morais-Savoie qui aussi termine un mandat au Sénat donc ce sera sa dernière réunion aujourd'hui. Je souligne quand même in absentia que Jean-François Richard qui a dû nous quitter aujourd'hui, en fait aujourd'hui il faisait sa dernière réunion du Sénat académique. Vous savez que Jean-François termine un mandat en tant que vice-recteur adjoint à l'enseignement et aux affaires professorales. Nous l'avons eu avec nous ce matin, mais il avait des obligations cette après-midi, il pouvait pas être là, mais je souligne tout simplement que Jean-François a été avec nous longtemps. Non seulement qu'il était un de ces invités que nous avons avec nous dans la salle, mais aussi il a été membre du Sénat avant aussi en tant que doyen de la Faculté d'éducation. Donc je le souligne en tant que tel et j'imagine que dans un autre contexte on pourra le souligner en même temps. Alors ce sont les remerciements pour aujourd'hui.

16. Prochaine réunion : le lundi 6 mai 2019

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 16 qui est purement un rappel que la prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le lundi 6 mai 2019 à 8 h 30, évidemment toujours ici comme d'habitude donc c'est quelque chose que nous avons résolu lors de la dernière réunion du Sénat académique, il y a eu un changement de date, n'oubliez pas ça, donc c'est une date qui est différente de ce qu'on vous aurait dit au début de l'année en tant que tel.

17. Clôture

Président d'assemblée : Ça nous amène à la fin donc au point 17 qui est la clôture qui devait avoir lieu au plus tard à 16 h 30; il est 15 h 08 alors un petit peu en avance. Alors merci mesdames et messieurs pour cette réunion encore une fois qui s'est déroulée dans l'ordre et la bienséance je vous en remercie; vous faites en sorte que les réunions du Sénat sont relativement faciles à présider et c'est toujours un plaisir d'être là avec vous évidemment. Comme il n'y a plus de questions et que l'ordre du jour est épuisé, la réunion est close.